



octobre 2014

Effacité de l'aide publique au développement dans le secteur AEPHA

Etude de cas du Burkina Faso
de 2007 à 2013

M. Juste Hermann Nansi
M. Koalga P. Saïdou
Dr. Christelle Pezon

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes qui ont fourni les données et/ou facilité la collaboration pour leur collecte. Les remerciements vont particulièrement à M. Julien Bayala, directeur de la formulation des politiques et responsable du budget programme du MEAHA pour sa disponibilité au cours de l'étude. Pour questions ou clarifications, contactez-nous : www.ircwash.org/contact-us

Révision : Amélie Dubé

Design et mise en page: Ghislaine Heylen

Ce rapport présente les résultats d'une analyse de l'efficacité de l'aide publique au développement au Burkina Faso de 2007 à 2013. Les données proviennent d'une analyse documentaire et d'un atelier menés en 2014. Les résultats sont autant de recommandations pour une aide plus efficace pour la période post-2015.

Headquarters

Bezuidenhoutseweg 2
2594 AV The Hague
P.O. Box 82327
2508 EH The Hague
T +31 70 3044000
info@ircwash.org
The Netherlands
www.ircwash.org

Burkina Office

94 Rue 14.80 / Porte 738
Av. Lamine Gueye - 1200 Logts
01 BP 5754
Ouagadougou 01
T +226 50505144
burkina@ircwash.org
Burkina Faso
fr.ircwash.org

Copyright © IRC, 2014.

This work is licensed under the Creative Commons License
Attribution-Non-Commercial-ShareAlike

View copyright terms here:

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/nl/deed.en>

Table des matières

GLOSSAIRE DES TERMES.....	7
SYNTHÈSE.....	1
EXECUTIVE SUMMARY	4
INTRODUCTION.....	6
1 1ÈRE PARTIE : ANALYSE DESCRIPTIVE DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE, DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO DE 2007 À 2013	7
1.1 La planification des investissements dans le secteur de l'AEPHA depuis 2007.....	7
1.1.1 Le PN-AEPA	7
1.1.2 Les outils de planification.....	10
1.1.3 Le plan de financement.....	11
1.1.4 Les types de coûts planifiés	13
1.2 La coordination de l'APD dans le secteur de l'AEPHA	15
1.2.1 Les stratégies de mobilisation.....	15
1.2.2 Les cadres de coordination.....	16
1.2.3 Les outils de gestion et de coordination.....	18
1.3 Le financement du secteur de l'AEPHA	19
1.3.1 La couverture des besoins de financement	20
1.3.2 Les ressources intérieures	20
1.3.3 La contribution des partenaires au développement	20
1.4 Les types de financement APD	24
1.4.1 Les modalités de financement de l'APD	25
1.4.2 Les contributeurs de l'APD.....	27
1.4.3 Les bénéficiaires de l'APD.....	29
1.5 L'allocation et l'exécution du budget de l'AEPHA	30
1.5.1 L'allocation et l'exécution de l'APD	30
1.5.2 L'APD et les types de coûts financés	31
1.5.3 L'allocation et l'exécution du budget de l'Etat	32
1.5.4 Les dépenses sur fonds propres de l'Etat et les types de coûts financés.....	35
1.5.5 La déconcentration et la décentralisation	36
2 2ÈME PARTIE : ANALYSE DE L'EFFICACITÉ ET DE L'EFFICIENCE DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE, DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO DE 2007 À 2013	38
2.1 L'évolution des services d'AEPHA de 2007 à 2013.....	38
2.1.1 L'efficacité du développement des services d'eau potable.....	39
2.1.2 L'efficacité du développement des services d'assainissement	43
2.1.3 L'analyse de l'efficience	45
2.2 L'évolution des capacités et des compétences des institutions publiques et des organisations nationales pertinentes.....	46
2.2.1 L'analyse des résultats.....	46
2.2.2 L'analyse de l'efficience	50
3 3ÈME PARTIE : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE POST 2015	51
3.1 Réflexions et recommandations des autorités nationales et PTF pour améliorer l'efficacité de l'APD dans le sous-secteur hygiène et assainissement post 2015	51
3.2 Réflexions et recommandations d'IRC pour améliorer l'efficacité du secteur.....	54
4 CONCLUSIONS	57
5 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	59
ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES POUR LA COLLECTE DES DONNÉES	61
ANNEXE 2 : DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LE FINANCEMENT ET LES RÉSULTATS DU SECTEUR AEPHA.....	62

Tableaux

Tableau 1	Les principaux évènements marquants du secteur après l'adoption du PN-AEPA.....	10
Tableau 2	Les besoins de financements du PN-AEPA.....	12
Tableau 3	La contribution attendue des acteurs pour le volet rural du PN-AEPA.....	13
Tableau 4	Les normes relatives à la contribution des bénéficiaires pour l'AEP en milieu rural.....	13
Tableau 5	Le montant prévu par type de coûts.....	14
Tableau 6	Le budget de fonctionnement des cadres de coordination.....	16
Tableau 7	Le type de financement par volet du programme.....	24
Tableau 8	La modalité de financement par volet et composante du PN-AEPA.....	26
Tableau 9	Les organismes de coopération par pays donateur.....	27
Tableau 10	l'APD par composante du programme.....	29
Tableau 11	Les montants par composantes de coûts financés par l'APD.....	32
Tableau 12	Les dépenses sur ressources intérieures par volet et par composante.....	34
Tableau 13	Les dépenses sur ressources intérieures par volet et par population couverte.....	34
Tableau 14	Les montants par composante de coûts financés sur fonds propres de l'Etat.....	36
Tableau 15	Rapprochement des résultats aux moyens mobilisés et/ou utilisés.....	45
Tableau 16	Evolution des capacités et des compétences des institutions publiques et des organisations nationales pertinentes.....	47
Tableau 17	Réflexions et recommandations pour l'assainissement des eaux usées et excréta dans le cadre des programmes nationaux post 2015.....	51

Graphiques

Graphique 1	Les besoins de financements du PN-AEPA par composante.....	12
Graphique 2	Les besoins de financement et composantes de coûts prévues.....	14
Graphique 3	Les financements acquis par acteur au 31/12/2013.....	19
Graphique 4	La couverture des besoins de financement.....	20
Graphique 5	L'acheminement de l'APD des pays donateurs.....	21
Graphique 6	L'évolution de l'APD versée dans le secteur AEPHA.....	23
Graphique 7	Le financement acquis des partenaires par composante du programme.....	23
Graphique 8	L'APD par modalité de financement.....	25
Graphique 9	L'APD versée par type de contributeur.....	27
Graphique 10	L'APD des organismes multilatéraux.....	28
Graphique 11	L'APD par type de bénéficiaire.....	30
Graphique 12	Les modalités de l'APD et les types de coûts financés.....	31
Graphique 13	Le budget de l'Etat alloué à l'AEPHA entre 2007 et 2013 (y compris ressources extérieures).....	33
Graphique 14	Le budget de l'Etat (fonds propres).....	33
Graphique 15	Les fonds propres de l'Etat alloués à l'AEPHA par habitant.....	33
Graphique 16	Les dépenses sur fonds propres de l'Etat et les types de coûts financés.....	35
Graphique 17	La part du budget de l'Etat délégué aux Directions régionales.....	36
Graphique 18	La part du budget de l'Etat transféré aux communes (spécifique au MEAHA).....	37
Graphique 19	L'évolution du taux d'accès à l'eau potable.....	39
Graphique 20	Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain en 2013 par région.....	40
Graphique 21	Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2013 par région.....	40
Graphique 22	La répartition des communes selon le taux d'accès à l'eau potable en zones rurales en 2013.....	41
Graphique 23	L'évolution du taux d'accès à l'assainissement.....	43

Sigles et abréviations

ABS	: Appui budgétaire sectoriel
AEP	: Approvisionnement en eau potable
AEPA	: Approvisionnement en eau potable et assainissement
AEPHA	: Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
AEPS	: Réseau d'adduction d'eau potable simplifié
AFD	: Agence française de développement
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et de l'Equipement Rural
AMOC	: Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
APD	: Aide publique au développement
Asdi	: Agence suédoise de coopération internationale
AUE	: Association des usagers de l'eau
BAD	: Banque africaine de développement
BD-INOH	: Base de données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques
BPO	: Budget programme par objectif
CAD/OCDE	: Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CaPa	: Cadre partenarial entre le gouvernement et les PTF
CC-EPA	: Cadre de concertation des associations et ONG du secteur AEPHA
CGAB	: Cadre général d'organisation des appuis budgétaires
CID	: Circuit informatisé de la dépense publique
CIFE	: Circuit intégré des financements extérieurs
CISAB	: Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de l'ABS
CNP	: Comité national de pilotage
CRP	: Comité régional de pilotage
CSD-EA	: Cadre sectoriel de dialogue « Eau et Assainissement »
CST-EA-CV	: Commission sectorielle et thématique « eau, assainissement et cadre de vie »
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
CVD	: Conseil villageois de développement
DANIDA	: Agence danoise pour la coopération internationale
DGAEUE	: Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excreta
DGCOOP	: Direction générale de la coopération
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGRE	: Direction générale des ressources en eau
DREAHA	: Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
FCFA	: Franc des communautés financières d'Afrique
GIZ	: Coopération technique internationale allemande au développement
GTC	: Groupe technique de coordination
IEC	: Information Education et Communication
INOH	: Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
IRC	: Centre international pour l'eau et l'assainissement
JICA	: Agence japonaise de coopération internationale
KfW	: Agence allemande de crédit pour la reconstruction et le développement
LCCA	: Approche d'évaluation des coûts de services pérennes
LFI	: Loi de finances initiale
MEAHA	: Ministère de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement
MEF	: Ministère de l'économie et des finances

MOC	: Maîtrise d’Ouvrage Communale
MOD	: Maîtrise d’Ouvrage Délégée
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONEA	: Office national de l’eau et de l’assainissement
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
PADSEA	: Programme d’appui au développement du secteur eau et assainissement
PAGIRE	: Plan d’action pour la Gestion intégrée des ressources en eau
PCD-AEPA	: Plan communal de développement sectoriel AEPA
PFC	: Protocole de financement commun
PGA	: Plateforme de gestion de l’aide
PN-AEPA	: Programme national d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement
PSA	: Plan stratégique d’assainissement
PTF	: Partenaire technique et financier
RH	: Ressources Humaines
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
UNICEF	: Fonds des nations unies pour l’enfance

Glossaire des termes

Acteurs bénéficiaires de l'APD : Aux fins de la présente étude, les bénéficiaires sont composés d'institutions ou organismes qui reçoivent les fonds de l'APD dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEPA.

Aide publique au développement (APD) : Il s'agit de l'aide qui comprend, selon la définition de l'OCDE, les dons et les prêts préférentiels fournis aux pays en développement et émanant d'organismes publics, y compris les Etats et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics.

Appui budgétaire sectoriel : Désigne la modalité qui consiste à transférer des ressources financières provenant d'un organisme de financement externe vers le Trésor public afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du programme. Les ressources financières reçues sont assimilées aux ressources globales du pays et sont utilisées conformément au système national de gestion des finances publiques sans autres accords préalables avec le bailleur sur l'utilisation spécifique des fonds (appui non-ciblé).

Appui projet : Comprend le financement des activités spécifiques du programme selon les procédures en vigueur du bailleur de fonds et/ou celles du Gouvernement.

Décassement : Transferts internationaux effectifs de ressources financières comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades: fourniture de biens et de services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Don/subvention : Analogue à l'allocation de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Efficacité de l'aide dans le secteur AEPHA : Une aide efficace dans le secteur AEPHA permet d'assurer des services adéquats et pérennes aux populations ciblées (en application des principes de résultats et de redevabilité énoncés dans la déclaration de Paris). L'adéquation des services est appréciée à la lumière des normes établies dans le pays bénéficiaire de l'aide. Pour la mesure de l'adéquation des services, le cadre conceptuel de référence utilisé est celui d'IRC qui s'articule autour de l'approche des coûts à long terme et de l'approche de fourniture de service. De façon synthétique, l'adéquation des services est appréciée sur la base d'une analyse objective de la qualité du service fourni aux usagers. L'analyse prend également en compte les types de coûts prévus et financés (pour vérifier si tous les coûts à long termes sont pris en compte), ainsi que l'efficacité de la fourniture de ces services (en rapprochant les moyens dédiés et les résultats obtenus). La pérennité des services est appréciée à travers la capacité des institutions publiques et des organisations (publiques, privées ou associatives impliquées dans la fourniture des services) du pays et des localités couverts par l'aide, à organiser et à gérer efficacement les services développés grâce à l'aide au développement. Cela fait référence à l'application du principe d'appropriation énoncé dans la déclaration de Paris. Il s'agit donc notamment de la durabilité institutionnelle et organisationnelle qui est primordiale pour assurer les trois dimensions de base de la durabilité (économique, environnementale et sociale). Un accent particulier sera mis dans les analyses sur la viabilité économique en référence aux mécanismes de financement des services d'eau. Dans un contexte d'amenuisement progressif de l'aide au développement, une aide efficace doit permettre aux pays bénéficiaires de réduire progressivement leur dépendance de l'aide au développement pour le financement du secteur

tout en gardant le niveau de service atteint (voir de l'améliorer), en développant les autres modalités de financement et en tenant compte de tous les types de coûts à financer.

Financements acquis : Il s'agit des ressources financières mobilisées et disponibles pour l'exécution des activités du programme. Pour l'Etat, ils correspondent aux financements inscrits dans les lois de finances. Concernant les ressources extérieures, ils correspondent aux financements pour lesquels la convention de financement est signée et qui sont adoptés dans le document budgétaire de l'organe exécutif.

Milieu rural (ou volet rural du PN-AEPA) : C'est le milieu, selon le PN-AEPA, qui représente l'ensemble des villages et localités hors zones de compétence de l'ONEA.

Milieu urbain (ou volet urbain du PN-AEPA) : C'est le milieu, selon le PN-AEPA, qui représente les zones de compétence de l'ONEA. Les zones de compétence de l'ONEA sont les « villes de plus de 10,000 habitants dont la rentabilité financière est assurée ».

ONG : Une organisation privée, d'intérêts publics, à but non lucratif qui ne relève ni de l'Etat, ni d'une institution internationale. Dans la présente étude, une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) et/ou d'institution bénéficiaire (si elle reçoit l'appui financier des PTF intervenant dans le secteur).

Panier commun : Désigne la modalité de financement selon laquelle un fonds reçoit les contributions de plusieurs PTF et, dans certains cas, du gouvernement afin de financer un ensemble de lignes budgétaires ou d'activités du programme.

Prêt : Fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et d'autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Secteur privé : Aux fins de cette étude, c'est le secteur comprenant l'ensemble des institutions à but lucratif. Elles peuvent être bénéficiaires de l'APD.

Société civile (ou OSC) : Aux fins de cette étude, c'est l'ensemble des organisations privées sans but lucratif comprenant notamment les ONG et les associations.

Synthèse

Au Burkina Faso, l'étude sur l'efficacité de l'aide publique au développement (APD) menée par IRC est basée sur une analyse du financement du programme national d'approvisionnement en eau potable et en assainissement (PN-APEA) couvrant la période 2007-2013, ainsi que sur un atelier d'échange mené en septembre 2014 et réunissant les principaux bailleurs du pays et les autorités publiques nationales.

L'analyse porte d'une part sur la planification et la réalisation des investissements dans le secteur depuis 2007, la coordination et la gestion de l'APD, le type de financement porté par l'APD et plus généralement le financement du secteur. D'autre part, l'efficacité et l'efficience du secteur sont mesurées au regard du développement des services d'eau potable et d'assainissement et de l'évolution des capacités et des compétences des institutions publiques et des organisations nationales pertinentes.

Ci-dessous, les principales conclusions de l'étude :

- L'argent de l'aide étant clairement ciblé pour l'amélioration du taux d'accès à l'eau et à l'assainissement, on peut considérer qu'elle a globalement atteint son objectif. Avec seulement 34% de l'APD prévue pour la période 2008-2015, 80% des cibles pour la construction d'ouvrage d'approvisionnement en eau potable a été atteinte, même si la qualité des ouvrages réalisés n'est pas constante.
- En investissant seulement 3% des fonds propres de l'Etat et 17% de l'APD mobilisée pour la gouvernance, le secteur n'a pas réussi à développer les capacités et mécanismes nécessaires à la pérennité des services. Ce volet a d'ailleurs été grandement sous-estimé et il n'existe pas d'indicateurs permettant de suivre l'évolution du secteur à s'autogérer.
- Puisque l'État est en charge de la gouvernance du secteur, il doit trouver les modalités de gestion du secteur et se doter des moyens pour les financer.
- Malgré des tentatives de mutualisation des ressources et d'harmonisation (ABS, panier commun) 80% de l'aide est distribuée par des projets, ce qui a pour effet de saupoudrer l'argent, au détriment de stratégies à long terme. L'échec de l'alignement et de l'harmonisation s'explique par un nombre de facteurs tels que la confiance (transparence), et le choix des priorités d'allocation de ces ressources.
- Le secteur de l'assainissement de l'hygiène est le plus grand déficitaire de l'aide au Burkina Faso; le secteur a dépensé respectivement en zones urbaines et zones rurales 73,9% et 45,5% des ressources prévues, pour des résultats décevants (respectivement en zones urbaines et zones rurales, 62,8% et 13,9% des prévisions). L'approche basée sur la construction d'ouvrage ne permet pas de rendre compte de l'amélioration de la santé des populations. Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre et de suivi pour l'assainissement et l'hygiène doivent mieux être intégrées à la santé.
- Bien que l'aide ait fortement contribué à améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural, elle n'a pas conduit le secteur à considérer les dimensions de qualité de l'eau et de quantité d'eau consommée, de proximité et de fiabilité qui constituent les bases d'un service adéquat. Des indicateurs autres que le taux d'accès sont nécessaires pour rendre effectivement compte de la qualité et de la pérennité des services d'eau potable fournie aux populations en zones rurales.
- Le secteur de l'hydraulique urbaine (ONEA) est le grand gagnant du secteur; sa capacité de mobilisation est forte et les mécanismes de sa gouvernance sont autofinancés. 99% de la population urbaine a aujourd'hui accès à un service d'eau adéquat. L'ONEA œuvre à une échelle adéquate et elle est en voie de s'affranchir de l'aide publique au développement.

- L'État n'est pas en mesure de jouer son rôle de leader; il n'a pas été en mesure de contribuer au PN-AEPA à la hauteur des prévisions et il n'a pas établi de modalités pour s'affranchir de l'aide. Le secteur rural dont il a la responsabilité (avec les communes), est fragmenté, avec une échelle d'intervention inadéquate. Le résultat est que l'Etat est toujours dépendant de l'aide.

A la lumière de ces constats, les recommandations portent sur les aspects suivants :

1. Recentrer les fonctions de l'administration publique sectorielle (MEAHA, directions centrales et directions déconcentrées) sur la formulation, la coordination et le suivi des politiques sectorielles ; l'animation du dialogue sectoriel ; la supervision des opérateurs de service ; le contrôle de légalité et de conformité des interventions et opérations. Le MEAHA et ses démembrements devraient donc se focaliser sur les fonctions stratégiques du secteur qui sont aujourd'hui en conflit avec des fonctions opérationnelles pour lesquelles les entités ministérielles actuelles (y compris les agences d'exécution de travaux) sont moins adaptées.
2. Mettre en place une société nationale d'eau potable et d'assainissement des zones rurales et villes secondaires pour : exécuter la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux ; assurer l'exploitation et la maintenance des ouvrages et la fourniture des services à travers le partenariat public-privé (PPP) ; superviser et contrôler les interventions des opérateurs privés ; assurer le monitoring de la qualité des services fournis aux populations et des performances des opérateurs privés de services AEPHA ; se coordonner avec l'ONEA pour la production de statistiques nationales consolidées et intégrées en termes de qualité de service fournies aux populations desservies et de populations couvertes. La mise en place de cette entité est un passage impératif pour la professionnalisation, l'efficacité et la pérennité des services à moyen et long terme. Les entités administratives actuelles (DGRE, DGAEUE, DREAHA, etc.) ne peuvent pas répondre aux exigences de réactivité, de pro-activité et d'efficacité en matière de développement des services d'AEPHA en raison de contraintes structurelles liées à leur statut.
3. Mettre en place une banque nationale d'investissements pour l'eau et l'assainissement en zones urbaines comme en zones rurales. Ceci est la réponse au recentrage des fonctions du MEAHA et au besoin de professionnaliser la gestion des financements pour le moyen et le long terme. La banque assurera la gestion déléguée de tous les fonds nationaux (dons et prêts). Ainsi, les PTF peuvent passer des accords de financement avec l'Etat qui délèguera la gestion des fonds à la banque. La banque assurera le financement des investissements publics viables et en phase avec les politiques et stratégies publiques sectorielles à travers les opérateurs publics nationaux (ONEA et société à créer pour le rural), les PME (opérateurs privés de services), les ONG, les collectivités territoriales ou tous porteurs de projets de développement des services AEPHA. La banque sera l'interface entre toutes les sources possibles de financement des investissements du secteur et les opérateurs de service et porteurs de projets (publics, privés ou associatifs). La banque aura un conseil d'administration constitué du MEF, du MEAHA, des collectivités territoriales, du Ministère du commerce et de la promotion des entreprises.
4. Etablir que la TVA perçue sur l'eau et les activités des opérateurs de services et de projets d'AEPHA soit rétrocédée au développement du secteur à travers la Banque. Le développement des services professionnels en zones rurales et dans les villes secondaires offre une recette considérable à travers la TVA. Cela participe de la génération de ressources financières nationales pour compenser progressivement les dons extérieurs qui vont inéluctablement se réduire de façon significative de 2015 à 2030. Le professionnalisme et la viabilité financière du

secteur attendu des réformes institutionnelles proposées rendront le secteur plus attractif aux financements extérieurs sous forme de prêts qui vont être progressivement privilégiés de 2015 à 2030.

5. Mettre en place une politique tarifaire nationale avec des mécanismes de solidarité entre l'urbain et le rural : Il s'agit de prélever un pourcentage ou un forfait sur les recettes de la vente de l'eau potable en zone urbaine à affecter au développement des services d'eau potable en zones rurales. Les taxes perçues transiteront par la Banque d'investissement pour financer le secteur. Cela participe aussi de développement des ressources nationales pour le financement des investissements en substitution progressive à l'APD. Il faudra aussi engager des réflexions stratégiques nationales sur la faisabilité des exonérations de charges fiscales et douanières éventuelles pour les opérateurs de services afin de maîtriser les coûts des services d'AEPHA et donc réduire les tarifs et conditions d'accès appliqués aux populations vulnérables.
6. Renouveler tous les trois ans une analyse indépendante de l'efficacité du secteur afin mobiliser et faire réfléchir les acteurs stratégiques sur les performances et la mise à jour des orientations politiques et stratégiques.

Executive summary

In Burkina Faso, the study on the effectiveness of official development assistance (ODA) conducted by IRC is based on an in-depth financial analysis of the national WASH programme, or *Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement*, PN-AEPA (covering the years 2007-2013) and on the results of a sharing workshop gathering the main funding agencies present in the country and the national authorities.

The analysis is twofold; on one hand, it looks at i) how investments were planned and implemented in the sector since 2007, management and, ii) coordination of ODA and overall financing of the sector. On the other hand, it measures the sector's effectiveness in i) providing water and sanitation services and ii) reinforcing capacities of relevant public institutions.

Main conclusions are summarised below:

- As aid money has clearly been targeted to water and sanitation access rate improvements, one can consider this main objective achieved. With only 34% development aid planned for 2008-2015, 80% WASH related planned infrastructures have been achieved, despite inconsistencies in hardware quality.
- By investing solely 3% of public capital and 17% of development aid in governance, the sector has not succeeded in developing capacities and mechanisms required to ensure service sustainability. Moreover, this component has been greatly underestimated, and no indicators have been designed to monitor the sectors' self-management.
- Since the Burkinabe State is responsible for the sector's governance, it has to develop the corresponding management modalities and the financing mechanisms.
- Despite attempts to mutualise resources and to harmonise the sector (sector-wide budgetary support, common basket) 80% of aid funds are distributed through projects, resulting in sprinkling of resources at the expense of long term strategies. Failure to align and to harmonise is explained by factors such as trust (and transparency) and questionable priority settings in resource allocation.
- The sanitation and hygiene sub-sector is the biggest loser in terms of aid in Burkina Faso; 73.9% and 45.5% of budgeted expenditures were sent in urban and rural areas, respectively, to achieve deceiving results (62.8% and 13.9% access rates in urban and rural areas). The infrastructure-based approach does not succeed in monitoring health improvement of populations. Moreover, there is a need to better integrate sanitation and hygiene implementation modalities with the health sector.
- Even though aid highly contributed to improvement in access to water in rural areas, it has not influenced the sector to consider dimensions such as water quality and quantity over time, distance to water points and reliability ; dimensions which set the basis of a proper water service. Said differently, indicators other than access rates are needed to effectively report on water quality and water service sustainability provided to rural populations.
- Urban water provision sub-sector (*Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement* -ONEA) is the big winner; its capacity for mobilisation is strong and its governance mechanisms are now self-funded. 99% of urban population has access to a proper water service today. ONEA works at the relevant scale and is will soon be independent from development aid.
- The Burkinabe State is not in a position to play its leadership role; it has failed meet its financial commitments for the PN-AEPA and it has not define a strategy or a timeline to get over development aid. The rural domain for which it is responsible (along with the municipalities) is fragmented and does not constitute an optimal intervention scale. As a result, the State is still depending on aid.

In the light of the above analysis, recommendations for post 2015 include:

1. Redefining functions of governmental departments involved in the WASH sector (*Ministry for Water, Hydraulic Works and Sanitation* –MEAHA and its General and Regional Directorates) and redefine responsibilities to strengthen the following roles: the formulation, coordination and monitoring of sector policies; the facilitation of sector dialogue; the supervision of service operators; and the legal oversight and conformity control of operations. Such reforms would result in changes in functions, profiles, procedures, etc. The MEAHA and its directorates should carry out strategic functions.
2. The setup of a national agency for water and sanitation for rural areas and small towns to manage infrastructure delegated to the municipalities; ensure operation and maintenance of infrastructure; enhance service delivery through public-private partnerships (PPP); supervise and manage private operators; ensure service quality monitoring and assess private operators performance; and coordinate with ONEA to consolidate and produce nationwide data and statistics. The setup of a national agency is an obligatory transition to professionalise the sector and make service more efficient and sustainable. Mainly because of their legal status, public bodies such as the General and Regional Directorates are not in a position to react swiftly and be pro-active in addressing sector expectations in an effective manner.
3. The setup of a national water and sanitation investment bank for the whole country to manage sector funds. Each funder (via loans and subsidies) would enter into a contract with the State, who in turn, delegates fund management to the bank. The bank would be responsible for the financing of viable public investments, in line with national policies and strategies and in collaboration with the sector. The bank would link up available funds with implementers, and its board would be constituted by representatives from the MEAHA, the Ministry of Economy and Finances, the municipalities, etc. Financial and technical partners would be involved in supporting the bank to monitor resource allocation and spending.
4. Establishing a retroceding mechanism that transfers (to the investment bank mentioned above) VAT expenses linked to WASH service provider activities. Development of professional services in rural areas and small towns offers interesting benefits for VAT generation. VAT collected would contribute to internal income generation and would compensate for the ineluctable reduction of external donations. Resulting professionalism and increased financial viability from suggested institutional reforms would contribute to increasing the sector's attractiveness to external funding (through loans).
5. The setup of a nationwide tariff policy that fosters solidarity between urban and rural areas. The recommendation is to contribute a percentage of profits from water sales in urban areas to the development of water services in rural areas. Tariff policy setting based on solidarity is inspired by current practices in ONEA (i.e., sanitation tax) or by the national electric company as a measure to increase electricity coverage in rural Burkina Faso. Amount would also transit through the above investment bank.
6. Planning for an independent analysis of the sector's effectiveness every three years to institutionalise sector reflection on performance and use learning to update policies and strategies.

Introduction

En 2005, les signataires de la Déclaration de Paris ont tiré les leçons des décennies antérieures d'expériences dans le secteur du développement et se sont engagés pour un changement positif des pratiques de l'aide. La norme pour les receveurs d'aide est désormais d'élaborer leurs propres stratégies nationales de développement avec leurs parlements et électeurs (principe d'appropriation); pour les donateurs elle est de soutenir ces stratégies nationales (principe d'alignement) et de travailler à accorder leurs efforts dans les pays (principe d'harmonisation); pour les politiques de développement elles est d'être orientées vers l'atteinte de buts précis et l'amélioration du suivi de ces objectifs (principe de résultats); et pour les donateurs comme les receveurs d'être conjointement responsables de la réalisation de ces objectifs (principe de redevabilité mutuelle).

Enfin, à l'approche de l'échéance des OMD en 2015, les acteurs stratégiques de l'eau et de l'assainissement dans les pays en développement comme au niveau international font le bilan de leurs interventions et explorent les solutions pour l'avenir (post 2015). Pour le Burkina Faso, l'ambition est de fournir des services adéquats d'eau potable et d'assainissement pour toute la population et de façon permanente, au plus tard en 2030.

Afin d'alimenter le bilan de mise en œuvre des OMD et la formulation des stratégies et programmes post-OMD, IRC a conduit des études sur l'efficacité de l'aide dans trois de ses pays d'intervention : le Burkina Faso, le Ghana et le Honduras. Ces études visent à : i) analyser l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en termes de renforcement des capacités du secteur dans la fourniture de services durables et ii) optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour les années à venir.

L'étude sur l'efficacité de l'APD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso vise spécifiquement à répondre aux questions suivantes :

7. Comment se présente l'APD depuis le développement du PN-AEPA, soit sur la période 2007-2013 ?
8. Quelle a été l'efficacité de l'aide au secteur AEPHA en termes de :
 - a. Qualité de services AEPHA fournis aux populations ?
 - b. Capacités et compétences des institutions publiques et organisations pertinentes impliquées dans la fourniture des services AEPHA du pays ?
9. Dans un contexte d'amenuisement progressif de l'APD, comment organiser et mettre en œuvre l'APD de l'ère post 2015 pour assurer des services pérennes pour tous à l'horizon 2030?

Le présent rapport apporte des éléments de réponses à ces trois questions. Il est donc structuré en trois parties. Dans un premier temps, il décrit le financement du secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso de 2007 à 2013. Ensuite, il présente les résultats de l'analyse de l'efficacité et de l'efficience du secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso de 2007 à 2013. Enfin, le rapport présente des propositions et recommandations pour le post 2015.

1 1ère Partie : Analyse descriptive du financement du secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso de 2007 à 2013

La méthodologie utilisée pour l'analyse descriptive du financement du secteur comporte à la fois l'exploitation de la documentation institutionnelle (notamment des documents du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, du Ministère de l'Economie et des Finances), l'exploitation de données collectées auprès des structures de l'Etat et des partenaires au développement et des entretiens avec des personnes-ressources.

Au niveau des structures étatiques, les données ont été collectées auprès de la Direction générale de la coopération (DGCOOP), de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du MEAHA, de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE). Au niveau des partenaires au développement, les données n'ont pu être collectées qu'auprès de l'Agence suédoise de coopération internationale (Asdi) et de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Les autres partenaires consultés (Agence française de développement, Banque africaine de développement, Banque Mondiale, Coopération allemande, Coopération danoise, Programme des nations unies pour les développements humains, UNICEF, Union européenne) n'ont pas pu fournir les données demandées.

Les entretiens avec les personnes-ressources travaillant au sein des institutions publiques, pour les partenaires au développement ou autres structures intervenant dans le secteur ont permis d'avoir des explications spécifiques sur certaines données collectées ou des précisions sur les informations trouvées dans la documentation.

L'analyse du financement du secteur est structurée en quatre (4) sections :

10. La planification des investissements dans le secteur de l'AEPHA ;
11. La coordination de l'APD dans le secteur de l'AEPHA ;
12. Le financement du secteur de l'AEPHA ;
13. L'allocation et l'exécution du budget du secteur de l'AEPHA ;

1.1 La planification des investissements dans le secteur de l'AEPHA depuis 2007

1.1.1 Le PN-AEPA

Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPHA. Son élaboration a été menée de mars à septembre 2006 suivant un processus participatif en trois étapes clés : (i) l'état des lieux du secteur, (ii) la définition des objectifs et de la stratégie et (iii) l'élaboration du plan d'investissement.

L'objectif global du PN-AEPA est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière.

Cet objectif se traduit en milieu rural par la fourniture d'un accès adéquat (i) à une eau potable à 4 millions de personnes supplémentaires, qui ferait progresser le taux d'accès à l'eau potable de 52% en 2005 à 76 % en 2015 et (ii) à l'assainissement à 5,7 millions de personnes supplémentaires, qui ferait progresser le taux d'accès estimé¹ à 10 % en 2005 à 54 % en 2015.

En milieu urbain, le PN-AEPA consiste à fournir un accès adéquat (i) à une eau potable à 1,8 million de personnes supplémentaires, qui ferait passer le taux d'accès de 74 % en 2005 à 87% en 2015 et (ii) un système adéquat d'assainissement à 2,1 millions de personnes supplémentaires, qui ferait passer le taux d'accès de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

Pour une meilleure coordination de l'ensemble de ses actions, il est prévu la mise en place d'un cadre unifié d'intervention (Gouvernance du secteur) regroupant l'ensemble des procédures de mise en œuvre ainsi que les mesures de renforcement de capacités y relatives.

Scindées en deux volets (urbain et rural), les actions du programme s'inscrivent dans les référentiels suivants :

- La SCADD (CSLP avant 2011) ;
- La politique et stratégies en matière d'eau ;
- La politique et stratégies nationales d'assainissement ;
- Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) ;
- Le code de la santé publique ;
- Le code de l'environnement ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'hygiène publique.

Le besoin global de financement révisé du PN-AEPA est d'environ 565 milliards de FCFA, soit 406 milliards FCFA pour le volet rural et 159 milliards FCFA pour le volet urbain. La révision a concerné le volet urbain où le besoin est passé de 137,8 milliards en 2007 à 159 milliards FCFA en 2009 (Cf. rapport bilan annuel 2009 du PN-AEPA, page 65).

Le besoin pour le volet rural du programme est de 308 milliards de FCFA pour l'eau potable, 71 milliards de FCFA pour l'assainissement et 27 milliards de FCFA pour la gouvernance² du secteur. **Dans son volet urbain**, le besoin est de 108 milliards de FCFA pour l'eau potable et 51 milliards de FCFA pour l'assainissement.

La coordination de la mise en œuvre du PN-AEPA est réalisée actuellement à plusieurs échelons :

Au niveau central, la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE) assurent la définition des stratégies nationales relatives respectivement à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées et excréta, et coordonnent l'exécution du PN-AEPA au niveau national : elles planifient les besoins, mobilisent les financements en milieu rural, réglementent et coordonnent les interventions, développent les outils de gestion, de mise en œuvre et de suivi et supervisent leur application.

1 Ce taux aurait été surestimé car l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial réalisée en 2011 a révélé que moins d'un ménage sur 10 en milieu rural avait accès à l'assainissement en 2010.

2 La gouvernance du secteur regroupe ici l'ensemble des activités du Cadre unifié d'intervention (CUI) : coordination, pilotage, soutien, etc.

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) est la société d'Etat responsable du service d'eau potable et d'assainissement et de l'exécution du PN-AEPA en milieu urbain. Le Contrat-plan qui le lie avec l'Etat lui attribue un rôle proche de celui de maître d'ouvrage délégué et le place sous la tutelle technique du MEAHA.

Au niveau régional, les Directions régionales de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement (DREAHA), structures déconcentrées du MEAHA, assurent l'exécution des stratégies relatives à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées et excréta et coordonnent l'exécution du PN-AEPA au niveau régional : elles suivent et mettent en œuvre des projets et programmes dans le cadre du PN-AEPA, coordonnent les interventions des acteurs, supervisent l'application des outils du programme et assurent l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'AEPHA.

Au niveau communal, avec le décret N° 2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE portant sur le transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'AEPA et avec l'arrêté interministériel N°2009-019/MATD/MEF/MAHRH portant sur la dévolution du patrimoine de l'Etat aux communes dans le domaine de l'AEPHA, les communes sont désormais maîtres d'ouvrage. Elles sont notamment responsables de la planification, de la réalisation des ouvrages et de la gestion du service d'eau et d'assainissement sur leur territoire. Elles élaborent et mettent en œuvre leurs plans communaux de développement sectoriel d'approvisionnement en eau potable et en assainissement (PCD-AEPA) sous la supervision des DREAHA.

Au niveau des villages, les communes s'appuient sur les conseils villageois de développement (CVD) pour la gestion de leurs nouvelles compétences.

En plus du MEAHA, plusieurs départements ministériels sont impliqués dans la mise en œuvre du programme : les Ministères en charge de l'économie et des finances, de la santé, de l'éducation, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, de l'administration territoriale et de la sécurité publique et de l'environnement.

Les partenaires techniques et financiers (PTF), les organisations de la société civile (ONG, Associations), le secteur privé et les usagers viennent en appui aux acteurs gouvernementaux et aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre du programme.

Le pilotage du programme est assuré par un comité national de pilotage (CNP) et des comités régionaux de pilotage (CRP). En plus de ces comités de pilotage, un cadre de concertation entre le gouvernement et les PTF (CaPa) et une revue annuelle conjointe du secteur par toutes les parties prenantes stratégiques sont mis en place.

Depuis l'adoption du programme, le secteur de l'AEPHA a connu des changements importants dans son organisation et fonctionnement qui sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1 Les principaux évènements marquants du secteur après l'adoption du PN-AEPA

Années	Evènements marquants
2007	Engagement formel des PTF à soutenir le PN-AEPA et à « inscrire leurs appuis techniques et financiers dans l'approche-programme » via un mémorandum d'entente ; Adoption du dispositif de suivi-évaluation du PN-AEPA ; Organisation de la table ronde des bailleurs de fonds ; Mise en place du protocole de financement commun ASDI-DANIDA-GIZ.
2008	Séparation institutionnelle de la coordination de l'assainissement en milieu rural de celle de l'AEP avec la création de la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE) ; Organisation de la première revue conjointe du PN-AEPA ; Elaboration du Budget Programme par Objectif (BPO) du PN-AEPA ; Création de la Commission sectorielle et thématique spécifique chargée de l'eau, de l'assainissement et du cadre de vie (CST/EA-CV) dans le dispositif de suivi-évaluation du CSLP ; Approbation des arrêtés instaurant les agréments techniques dans le secteur AEPHA.
2009	Début du transfert des ressources financières aux communes dans le secteur AEPHA.
2010	Mise en place du CaPa ; Mise en place de l'appui budgétaire sectoriel ; Lancement de la campagne nationale de plaidoyer pour la promotion de l'assainissement pour tous.
2011	Organisation du premier forum national de l'eau et de l'assainissement.
2012	Création du cadre sectoriel de dialogue (CSD) spécifique au secteur eau et assainissement dans le dispositif intentionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD ; Evaluation externe de la période 2007-2012 du PN-AEPA ; Lancement de l'initiative « Assainissement total porté par les leaders (ATPL) » à travers un SaniThon.
2013	Création du MEAHA ; Mise en place du réseau des parlementaires pour l'Eau potable, l'hygiène et l'assainissement ; Auto-évaluation du PN-AEPA ; Organisation de la revue à mi-parcours ³ du PN-AEPA.

1.1.2 Les outils de planification

En milieu rural, le PCD-AEPA demeure l'outil indispensable pour la planification et la programmation des ouvrages à l'échelle communale. Aux niveaux national et régional, le Budget programme par objectif (BPO) est l'outil de programmation par excellence du PN-AEPA. Il prend

³ Cette revue a concerné à la fois le PN-AEPA et le Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE).

en compte les actions de tous les acteurs (Etat, communes, privés, PTF, OSC) en termes de financements acquis en lien avec les objectifs à atteindre. Le secteur de l'AEPHA fait partie des premiers secteurs à avoir élaboré un BPO dès 2008 qui lui permet d'être plus crédible vis-à-vis des acteurs.

Dans la perspective de renforcer les capacités des communes dans la planification et la budgétisation des investissements en milieu rural, d'autres outils de programmation communale ont été conçus et sont au stade d'expérimentation, par exemple les outils de mise à jour des PCD-AEPA et les BPO communaux.

L'application SIG-OMD conçue spécialement pour le suivi-évaluation du PN-AEPA fournit les résultats quantitatifs en termes de taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et permet d'identifier les localités pour le ciblage des investissements. Deux bases de données ont été conçues et sont régulièrement mises à jour dans le cadre du suivi-évaluation du PN-AEPA : la base de données de l'inventaire national des ouvrages d'AEP (BD-INOH) conçue en 2005 et la base de données de l'assainissement conçue en 2011.

Le plan stratégique et le plan de développement 2007-2015 de l'ONEA sont les outils de planification de l'AEPHA en milieu urbain. Ils sont opérationnalisés par le plan d'investissement qui définit les besoins et les priorités d'intervention et les plans stratégiques d'assainissement (PSA) qui sont des outils d'orientation, de planification et d'aide à la décision pour les autorités communales et l'ONEA dans les zones d'intervention de ce dernier.

1.1.3 Le plan de financement

Le PN-AEPA constitue un véritable levier de développement à court, moyen et long termes du secteur en ce sens qu'il établit un cadre fédérateur de planification en milieu urbain et en milieu rural à partir des objectifs en termes de taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les plans de financement élaborés pour les volets rural et urbain permettent de mettre en parallèle les besoins et les financements acquis afin de mieux suivre la mobilisation des financements. Les besoins de financements évalués dans ces plans s'élèvent à 565 milliards de FCFA environ dont 406 milliards FCFA pour le volet rural et 159 milliards FCFA pour le volet urbain (voir tableau 2 ci-dessous).

Pour le volet urbain, l'AEP et l'assainissement représentent respectivement 67,9% et 32,1% du coût des investissements. Le coût de l'AEP est composé à 51% de nouvelles réalisations d'infrastructures et à 49% d'extension des réseaux d'eau potable de l'ONEA. Pour l'assainissement, 80% du besoin concernent la réalisation d'ouvrages d'assainissement autonome à usage familial et de blocs de latrines dans les établissements scolaires, les marchés et gares routières.

Dans le volet rural, 77,9%, 17,5%, et 6,7% du coût concernent respectivement l'AEP, l'assainissement et l'hygiène, et la gouvernance du secteur. Les coûts de l'AEP portent sur les nouvelles réalisations d'ouvrages (90,2%) et les réhabilitations (9,8%). Quant à l'assainissement, 97% et 3% du coût concernent respectivement la réalisation d'ouvrages en milieu familial et institutionnel et la réhabilitation d'ouvrages existants.

Tableau 2 Les besoins de financements du PN-AEPA

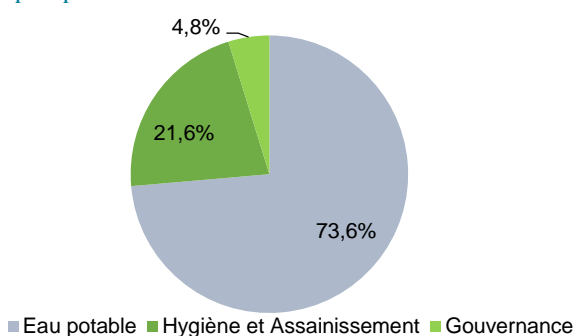
Les montants sont en milliards de FCFA

Volet	Composantes	Nature des travaux			Total
		Nouvelles réalisations	Réhabilitations	Extensions	
Urbain	Eau potable	55,1	0	52,9	108
	Hygiène et Assainissement	40,8	10,2	0	51
	Sous total urbain	95,9	10,2	52,9	159
Rural	Eau potable	277,8	30,2	0	308
	Hygiène et Assainissement	63,9	7,1	0	71
	Gouvernance				27
	Sous total rural	341,7	37,3	0	406
Total général		437,6	47,5	52,9	565

Le coût des activités liées à la gouvernance porte sur :

- Le renforcement des capacités des délégataires de gestion et des acteurs de maintenance des infrastructures, 2,6% ;
- Le renforcement des capacités de l'Administration (centrale et régionale⁴), 55,2% ;
- Le renforcement des capacités des communes, 5,4% ;
- Le renforcement des capacités des associations des usagers de l'eau (AUE), 32,6% ;
- Le renforcement des capacités du secteur privé, 4,2%.

Graphique 1 Les besoins de financements du PN-AEPA par composante



La grande partie des besoins revient à l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain : 416 milliards de FCFA, soit 73,6%.

Le besoin de financement pour l'assainissement et l'hygiène représente le tiers de celui de l'approvisionnement en eau potable, soit 122 milliards de FCFA.

Moins du vingtième des besoins de financements est réservé à la composante Gouvernance, soit 27 milliards de FCFA.

⁴ Il est quasi impossible de faire la distinction des fonds alloués aux deux niveaux de l'Administration. Les activités concernent principalement l'élaboration des outils et instruments, les ateliers et les collectes de données.

Le plan de financement du volet rural précise la contribution attendue de chaque acteur pour atteindre les objectifs fixés.

Tableau 3 La contribution attendue des acteurs pour le volet rural du PN-AEPA

Volet	Composante	Etat	PTF	ONG	Usagers	Total
Rural	Eau potable + Gouvernance (%)	14,3	77,8	6,5	1,4	100
	Hygiène et Assainissement (%)	10	79,7	5	5,3	100
Total volet rural (%)		13,6	78,1	6,2	2,1	100
Total volet rural (Mds de FCFA)		55	317,2	25,3	8,5	406

Les PTF sont, de loin, les principaux contributeurs ; il est attendu d'eux près des quatre cinquièmes des financements du programme en milieu rural. La contribution de l'Etat correspond à un septième du total, et celle des ONG représente la moitié de la contribution de l'Etat.

La contribution attendue des usagers porte notamment sur les frais de participation des communautés à la réalisation des ouvrages. Elle est détaillée au tableau 4 ci-dessous. En assainissement, leur contribution correspond à la moitié de celle de l'Etat et égale celle des ONG.

Tableau 4 Les normes relatives à la contribution des bénéficiaires pour l'AEP en milieu rural

Type d'ouvrages	Puits moderne et forage		AEPS	
Nature des travaux	Réalisation	Réhabilitation	Réalisation	Réhabilitation
Contribution (en milliers de FCFA)	150	75	400 + 100 par borne fontaine	200 + 100 par borne fontaine

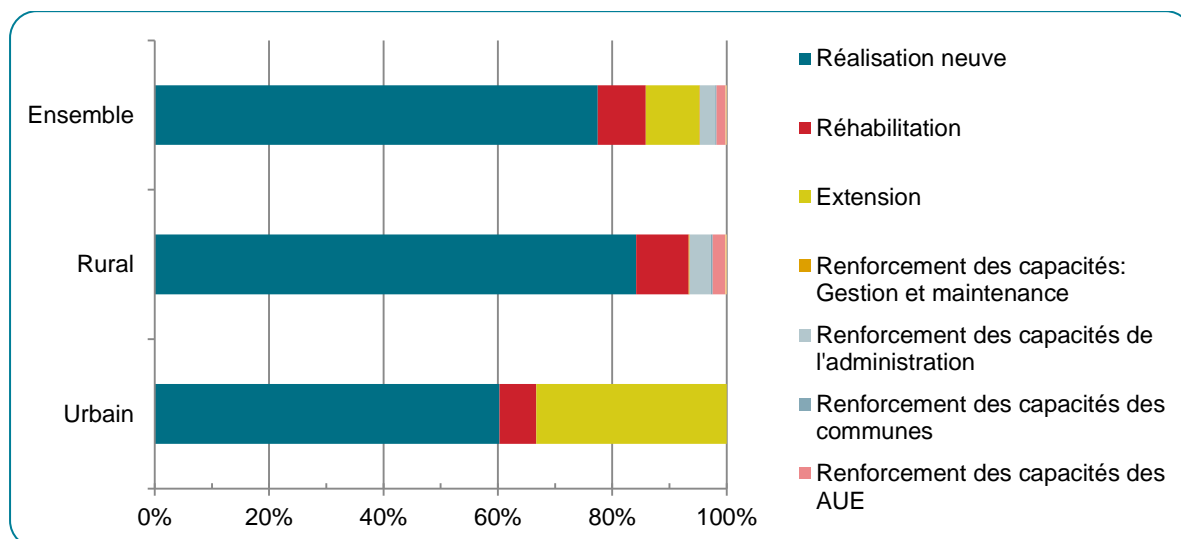
Pour l'assainissement, la participation des usagers prise en compte dans le calcul est de 10% du coût de l'investissement. Elle n'est appliquée qu'aux installations familiales.

1.1.4 Les types de coûts planifiés

En milieu urbain, les coûts planifiés concernent uniquement les réalisations d'ouvrages d'AEPA, l'extension du réseau de l'ONEA et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement.

Dans le volet rural, la décomposition des coûts liés à la gouvernance (soit pour le cadre unifié d'intervention) permet de mettre en évidence la prise en compte du renforcement des capacités des différents acteurs. Concernant les infrastructures, les prévisions ne prenaient en compte que les nouvelles réalisations et les réhabilitations.

Graphique 2 Les besoins de financement et composantes de coûts prévues



Plus des quatre cinquièmes des financements prévus par le programme sont réservés aux nouvelles réalisations et réhabilitations d'ouvrage (graphique 2). Cette proportion est plus élevée en milieu rural (84,2%) qu'en milieu urbain (60,3%) à cause des extensions du réseau d'eau potable de l'ONEA qui prennent plus de 33% du budget de ce volet. Le renouvellement des ouvrages concerne environ 8,4% du coût du programme. Au niveau du volet rural, cette composante de coût représente 9,2% contre 6,4% pour le volet urbain. Concernant le renforcement des capacités, il est prévu 6,8% du coût du volet rural du programme avec la répartition suivante :

- L'Administration : 3,7% ;
- Les communes : 0,4% ;
- Les AUE : 2,2% ;
- Le secteur privé : 0,3% ;
- Les délégués de gestion et opérateurs de maintenance : 0,2%.

Le récapitulatif des montants est donné dans le tableau ci-dessous en milliards de FCFA.

Tableau 5 Le montant prévu par type de coûts

Les montants sont en milliards de FCFA

Volet	Réal. neuve	Réhab.	Extension	Renforcement des capacités					Ensemble
				Gestion et maintenance	Admin	Communes	AUE	Privé	
Urbain	95,9	10,2	52,9	0	0	0	0	0	159
Rural	341,7	37,3	0	0,7	14,9	1,5	8,8	1,1	406
Total	437,6	47,5	52,9	0,7	14,9	1,5	8,8	1,1	565

1.2 La coordination de l'APD dans le secteur de l'AEPHA

La coordination générale et permanente de l'aide relève de la responsabilité du Gouvernement et plus spécifiquement du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) à côté duquel le Ministère chargé des Affaires Etrangères joue un rôle important dans la négociation, la signature et le suivi de la mise en œuvre des accords-cadres de coopération internationale dans lesquels s'inscrivent toutes les actions d'aide.

Au niveau sectoriel, des actions de coordination sont menées en collaboration avec l'ensemble des acteurs.

1.2.1 Les stratégies de mobilisation

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays en développement, entretient des relations de coopération avec plusieurs pays et organisations internationales à travers le monde.

La gestion de la coopération comprend deux grands domaines intrinsèquement liés : La coopération politique et diplomatique et la coopération technique, économique et financière qui sont mises en œuvre par le ministère en charge des Affaires Etrangères et celui en charge de l'Economie et des Finances. Avant l'aboutissement de ces coopérations, l'élaboration des dossiers techniques (y compris des rencontres) incombe au MEAHA. Parallèlement, plusieurs autres acteurs (la société civile, les collectivités territoriales, et le secteur privé) soumettent leurs projets à des donateurs pour obtenir des financements.

Les partenaires au développement jouent un rôle très important dans la mobilisation des financements ; grâce aux informations qu'ils reçoivent sur la disponibilité des ressources financières, ils orientent les acteurs nationaux dans la formulation de projets.

Bien qu'une stratégie explicite et planifiée de mobilisation de l'aide publique au développement n'ait pas été définie dans le PN-AEPA, les différents acteurs s'organisent à leur manière et selon les opportunités qui se présentent.

Les approches utilisées par le Gouvernement ont porté notamment sur :

- **L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds** : une rencontre a été organisée le 6 novembre 2007 et a enregistré la participation effective de PTF, d'acteurs du secteur privé et de la société civile. Cette rencontre a permis au Gouvernement de présenter les besoins financiers effectifs du PN-AEPA aux partenaires au développement et d'enregistrer les déclarations d'intention de 13 PTF, quant à leurs futures contributions à la mise en œuvre du programme. A l'issue de cette rencontre, des requêtes de financements et fiches de projets ont été élaborées et transmises aux différents PTF.
- **La mise en place d'un cadre de dialogue entre le Gouvernement et les PTF** : le mémorandum d'entente signé entre le Gouvernement et ses PTF en janvier 2007 a été révisé sous l'appellation du « Cadre Partenarial » en mars 2010 dans la perspective de promouvoir la synergie d'action entre les PTF, de favoriser les interventions conjointes et l'appropriation des procédures par l'Administration, d'améliorer le suivi des requêtes de financement et de renforcer le leadership du Gouvernement. Dans cet esprit, des études ont été réalisées au profit de tous les PTF ; telles que celle portant sur le(s) mécanisme(s) de financement du PN-AEPA en milieu rural, réalisée par l'Union européenne en vue de préparer la mise en place de mécanismes de financement appropriés au programme. Le CaPa a joué un rôle important

dans la mise en place des appuis budgétaires sectoriels des coopérations suédoise et danoise et de l'Union Européenne.

- **Les négociations bilatérales et multilatérales** : le Gouvernement a organisé plusieurs rencontres de négociation au Burkina Faso avec des délégations d'agences de coopération. Il a également participé à des rencontres à l'extérieur du pays sur le financement du programme.

Dans le processus de mobilisation de financements extérieurs, le dialogue de haut niveau conçu par la plateforme Assainissement et Eau pour Tous (Sanitation and Water for All) permet aux PTF de suivre les engagements du Gouvernement dans la perspective de renforcer les leurs. Le MEAHA, en collaboration avec le MEF et les PTF met en œuvre depuis 2010 les activités préparatoires et participe aux réunions biennuelles de haut niveau.

1.2.2 Les cadres de coordination

Le secteur a occupé une place très importante dans le CSLP avec la création en 2008 de la CST/EA-CV. A l'issue de la mise en place du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD, la dynamique s'est poursuivie avec la création en 2012 du CSD-EA. Le CSD-EA regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, à savoir : l'Administration, le secteur privé, les collectivités territoriales, la société civile et les PTF intervenant dans le secteur. En outre, il assure principalement la supervision de la mise en œuvre des différents programmes et plans d'actions du secteur.

Dans la coordination sectorielle de l'APD, certains cadres établis sont spécifiques aux modalités de financement et d'autres reposent sur plusieurs mécanismes. La présente analyse porte exclusivement sur les cadres mis en place pour soutenir la mise en œuvre de l'approche programme dans le secteur AEPHA.

Le budget de fonctionnement des cadres sectoriels de coordination de l'APD est essentiellement financé par les ressources extérieures à hauteur d'environ 451,7 millions FCFA sur la période 2007-2013, soit 3,3% de l'APD réservée à la gouvernance du secteur. Environ 64,5 millions FCFA en moyenne sont dépensés par an dans le fonctionnement des cadres de coordination.

Tableau 6 Le budget de fonctionnement des cadres de coordination

Cadres	CNP	CRP	CaPa	Revue conjointe	GTC-PFC	CISAB	Total (en millions de FCFA)
Coût estimatif de fonctionnement depuis 2007 (en millions de FCFA)	51,2	156,0	7,2	165	2,4	69,9	451,7

Les cadres de coordination des trois modalités de financement de l'APD

Les cadres privilégiés de dialogue et d'harmonisation des appuis au secteur AEPHA sont le Comité national de pilotage (CNP) et les 13 Comités régionaux de pilotage (CRP) du PN-AEPA. Ces comités constituent les cadres de décision du programme et traduisent la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires au développement. Ils ont été mis en place en 2007 par l'arrêté conjoint N°2007-003/MAHRH/MFB/MECV/MATD, révisé par celui N°2009-049/MAHRH/MEF/MECV/MATD, portant attribution, composition et fonctionnement du CNP et des CRP du PN-AEPA. Au moins deux sessions de CNP sont organisées par an depuis 2007 avec un coût estimatif global de 51,2 millions FCFA. Au total, 18 sessions ordinaires se sont tenues de 2007 à 2013. Depuis 2008, deux sessions ordinaires de CRP sont organisées par an. Le coût estimatif total des sessions organisées est de 156 millions de FCFA, soit 12 millions de FCFA par région. Les sessions de CNP et CRP sont financées par le panier commun, l'ABS et avec l'appui de certains projets.

Dans le cadre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide, le Gouvernement et les principaux PTF du secteur ont signé le 10 janvier 2007 un mémorandum d'entente pour la mise en œuvre du PN-AEPA. Ce mémorandum constitue un engagement des PTF à soutenir les efforts et le leadership du Gouvernement dans le secteur à travers des modalités mieux harmonisées.

Le Cadre partenarial entre le Gouvernement et ses PTF pour l'appui sectoriel « Eau et Assainissement » (CaPa) est mis en place en mars 2010. Il reprend et complète le mémorandum d'entente. Il constitue l'articulation du mécanisme basé sur trois modalités d'appui des PTF signataires du mémorandum d'entente en appui au PN-AEPA : l'ABS, le panier commun et l'appui projet. Les PTF signataires du CaPa sont : l'Agence française de développement, la Banque mondiale, la Coopération allemande, la Coopération danoise, la Coopération japonaise, la Coopération suédoise, le Programme des nations unies pour le développement humain (UN-Habitat) ; l'UNICEF et l'Union européenne.

La revue conjointe du secteur, organisée annuellement depuis 2008, concrétise les engagements pris par le Gouvernement dans le mémorandum d'entente. Elle examine les critères de performance communs au Gouvernement et à l'ensemble des PTF qui appuient le PN-AEPA. De 2008 à 2013, l'organisation de la revue conjointe est financée essentiellement avec les fonds du panier commun et de l'ABS à hauteur de 165 millions de FCFA. Dans la perspective d'ouvrir le dialogue aux autres domaines d'actions du MEAHA et de rationaliser le dialogue sectoriel, le CSD-EA est organisé en lieu et place de la revue annuelle conjointe à partir de 2014.

En outre, un cadre de concertation des bailleurs réunissant les PTF du secteur désirant participer au dialogue sectoriel et aux concertations pour l'harmonisation et l'efficacité des appuis extérieurs sous la direction d'un chef de fil tournant est également mis en place. Ce cadre se focalise sur les préoccupations du secteur et est organisé suivant l'agenda des cadres de concertation sectoriels établis pour permettre aux PTF de préparer leur contribution et des prises de position concertées et harmonisées.

Les cadres de coordination spécifiques par modalité de financement de l'APD

Dans la mise en œuvre du protocole de financement commun (PFC), les signataires ont convenu de se réunir dans un cadre spécifique de suivi, appelé « Groupe Technique de Coordination (GTC) ». Le GTC se réunit au minimum une fois avant chaque CNP/PN-AEPA. Le coût global de

fonctionnement du GTC-PFC est estimé à 2,4 millions de FCFA. Il est entièrement financé par le PFC.

Pour améliorer l'exécution des crédits délégués aux DREAHA, un Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de l'ABS au PN-AEPA (CISAB) a été mis en place en 2010 et se réunit régulièrement. De 2010 à 2013, le CISAB a tenu 28 sessions avec la participation des directions régionales. Le coût global de ces sessions est estimé à 69,9 millions de FCFA.

Les autres cadres de concertation

Il existe également un Cadre de concertation des associations et ONG du secteur eau potable, hygiène et assainissement (CC-EPA) ; ce qui tend non seulement à améliorer la performance et le niveau général de coordination mais également à faire le plaidoyer pour le financement du secteur.

1.2.3 Les outils de gestion et de coordination

Le dispositif national de suivi de l'aide publique au développement se caractérise par un certain nombre d'outils de gestion et de coordination. Les principaux outils de gestion de l'aide publique au développement sont : les lois de finances, le Circuit informatisé de la dépense publique (CID), le PGA, le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) et le système de gestion de la dette publique.

Un Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP) a été élaboré en partant du constat que la diversité des procédures des partenaires et le manque d'harmonisation des conditionnalités et d'alignement des programmes sur le référentiel de développement du pays et sur les cycles du budget induisent des contraintes fortes pour le Gouvernement et limitent notablement l'efficacité de l'aide budgétaire apportée. Des indicateurs et des mesures liés à l'eau potable et à l'assainissement ont été pris en compte dans la matrice d'évaluation des performances du CGAB-CSLP, puis dans la matrice de performance de la SCADD à partir de 2011.

Au niveau sectoriel, un aide-mémoire contenant les principales recommandations et mesures prioritaires est signé au cours de chaque revue annuelle du secteur entre les PTF et le Gouvernement.

Une matrice des critères de performance du secteur AEPHA a été mise en place en 2010 et sert d'instrument d'évaluation des montants annuels de l'ABS. Cette matrice est paraphée également lors de chaque revue annuelle entre les PTF et le Gouvernement.

Pour les décaissements de l'ABS, un rapport annuel d'évaluation de la performance du PN-AEPA est élaboré et joint aux requêtes de financement transmises aux PTF via le MEF.

D'autres outils de coordination existent : les audits des crédits délégués, les audits de projets et programmes, etc.

1.3 Le financement du secteur de l'AEPHA

Les données utilisées dans cette partie sont issues des plans de financement du PN-AEPA actualisés en 2013, en milieu rural par la DGRE en collaboration avec la DGESS/MEAHA et en milieu urbain par la Direction de la planification des investissements (DPI) de l'ONEA.

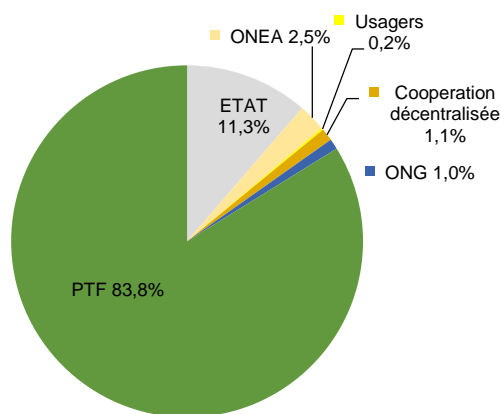
Les données capitalisées sont loin d'être exhaustives :

- Les financements de certaines ONG intervenant en milieu urbain ne sont pas capitalisés ;
- Les crédits de certains PTF mis directement à la disposition des bénéficiaires ne sont pas toujours capitalisés ;
- Le budget de l'assistance technique de certains PTF n'est pas capitalisé ;
- Les crédits exécutés directement par les particuliers sur le terrain ne sont pas capitalisés.

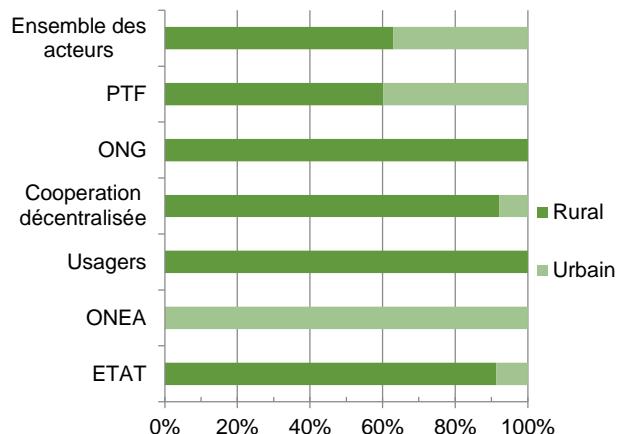
Selon ces sources, les financements acquis du PN-AEPA (ressources financières mobilisées) pour la période 2007-2015 s'élèvent à 423,9 milliards FCFA, soit 75% des besoins de financements du programme. Les financements acquis pour le volet rural et le volet urbain sont respectivement de 267,1 milliards FCFA (66% des besoins) et de 156,8 milliards FCFA (98,6% des besoins).

Graphique 3 Les financements acquis par acteur au 31/12/2013

Graphique 3.1 : répartition par acteur



Graphique 3.2 : répartition par milieu



Les financements des PTF (Coopérations bilatérales et organismes multilatéraux) représentent 83,8% des financements acquis du programme. La Coopération décentralisée et les ONG contribuent respectivement à hauteur de 1,1% et 1%. (Graphique 3.1).

La contribution des usagers aux financements acquis concerne uniquement le volet rural du programme et représente 0,3% des financements acquis de ce volet.

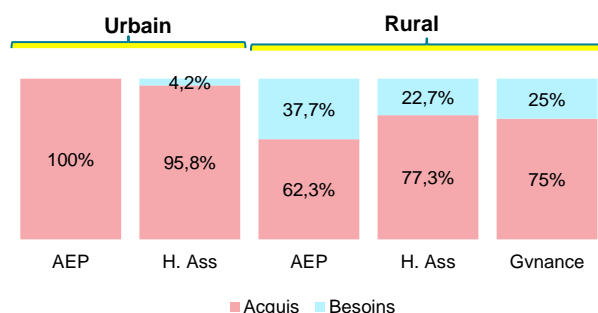
Au niveau du volet urbain, aucune contribution financière n'est attendue des usagers. Toutefois, ces derniers sont souvent chargés de fournir les agrégats et de construire les superstructures des latrines.

1.3.1 La couverture des besoins de financement

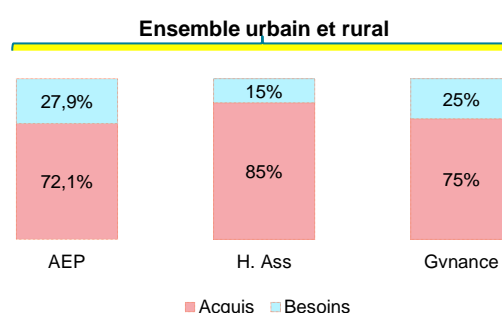
Sur un total de 565 milliards de FCFA, 423,9 milliards sont acquis à la date du 31 décembre 2013, soit 75% des besoins, toutes sources de financement confondues. La proportion des financements acquis par rapport aux besoins du volet rural est de 65,8% contre 98,6% pour le volet urbain. Ces proportions masquent des disparités en termes de composantes.

Graphique 4 La couverture des besoins de financement

Graphique 4.1 : par volet et par composante



Graphique 4.2 : par composante



H. Ass : Hygiène et Assainissement. Gvnance : Gouvernance du secteur.

Les besoins de financements pour l'atteinte des objectifs du PN-AEPA en matière d'eau potable sont couverts en milieu urbain mais en milieu rural, beaucoup reste à faire car près de 116 milliards de FCFA restent à mobiliser à deux ans de la fin du programme, soit plus du tiers des besoins exprimés.

Même si la situation est plus reluisante en milieu urbain, la composante hygiène et assainissement bénéficie d'un financement moindre que l'eau potable. La tendance s'inverse en milieu rural où la proportion des financements acquis pour l'hygiène et l'assainissement (77,3%) est supérieure à celle de l'eau potable (62,3%).

Des trois composantes du programme, la gouvernance occupe la deuxième place en termes de proportion de financement acquis (75%), devant l'eau potable.

1.3.2 Les ressources intérieures

Le secteur est cofinancé par des ressources intérieures et des ressources extérieures. Les ressources intérieures qui représentent 14,1% du financement acquis sont alimentées par les fonds propres de l'Etat (11,3%), l'ONEA (2,5%) et les usagers (0,2%).

Les financements acquis de l'Etat pour le volet rural représente 10,8% des besoins (43,8 milliards FCFA) contre 13,5% (54,8 milliards FCFA) attendus dans le plan de financement de ce volet.

1.3.3 La contribution des partenaires au développement

Un consensus s'est dégagé au niveau de la communauté internationale après le Sommet du Millénaire de l'an 2000 faire du recul de la pauvreté le but principal de la coopération au développement. De ce fait, la lutte contre la pauvreté est devenue la priorité centrale de tous les

efforts d'aide et le rôle principal de l'APD. Dans cet esprit, pays donateurs et pays bénéficiaires s'obligent dans le cadre d'un partenariat à des obligations réciproques pour atteindre les objectifs définis. La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* de 2005 explicite les conditions d'allocation d'une aide jugée efficace. A travers les principes énoncés, il s'agit de rompre avec les vieilles pratiques pour adopter des démarches innovantes et responsables axées sur les résultats.

Le CSLP qui avait été élaboré par le Burkina Faso pour bénéficier de l'initiative *Pays pauvres très endettés* (PPTE) a été le cadre de référence en matière de politiques et programmes de développement et d'intervention des partenaires au développement jusqu'en 2011. Sa mise en œuvre a mobilisé plusieurs initiatives d'aide. Depuis 2011, le CSLP est remplacé par la SCADD.

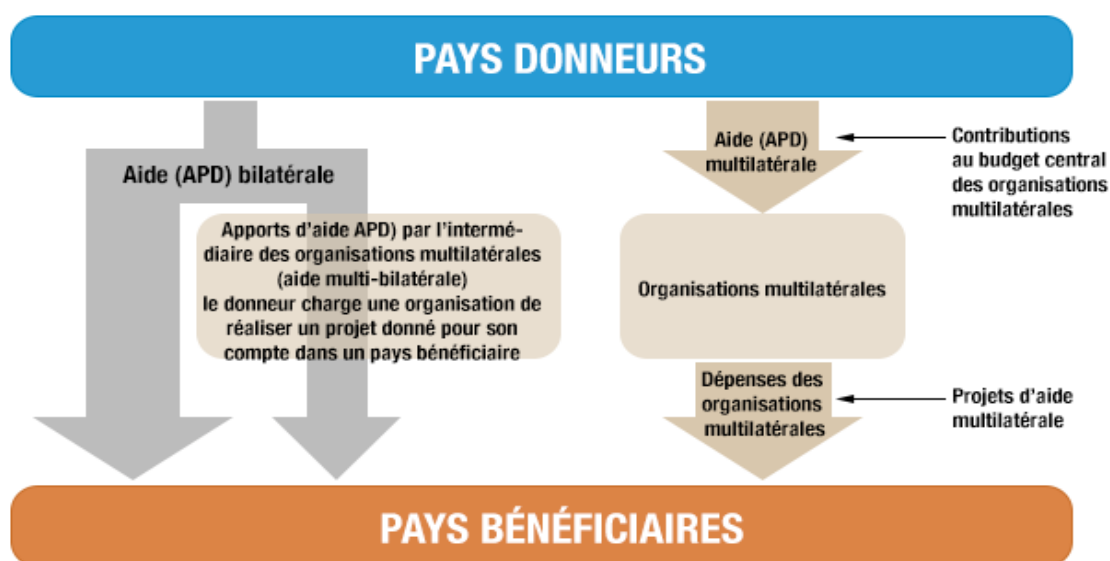
En tant que cadre programmatique sectoriel, le PN-AEPA, constitue le référentiel de tous les projets et programmes sectoriels, de toutes formes d'aide et de tous instruments de mobilisation de fonds.

Selon la définition du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE), l'APD est constituée par l'ensemble des apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, qui répondent aux critères suivants :

- i. Émaner d'organismes publics, y compris les Etats et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; et
- ii. Sachant que chaque opération doit en outre :
 - a) Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ; et
 - b) Etre assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10%).

Les pays développés ont en général deux manières de faire parvenir aux pays en développement les fonds qu'ils désirent investir dans l'APD. Tout d'abord, ils répartissent ces fonds entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale. L'aide bilatérale est une aide directe entre le pays donateur et le pays bénéficiaire tandis que celle multilatérale passe par un canal d'acheminement. Le schéma suivant modélise l'acheminement de l'APD.

Graphique 5 L'acheminement de l'APD des pays donateurs



Les financements des organismes multilatéraux et des ONG internationales sont considérés comme de l'APD dans la présente étude en supposant qu'ils mobilisent les tranches d'aide qui leurs sont octroyées par des pays donateurs et institutions publiques pour le développement du secteur.

Les données utilisées dans cette partie du document sont issues du logiciel Plateforme de gestion de l'aide (PGA) de la Direction générale de la coopération (DGCOOP/MEF). Les données relatives à la Coopération décentralisée française, aux Fonds Saoudien et à la Coopération Néerlandaise sont fournies par le MEAHA à travers l'ONEA, la DGESS et la DGRE.

Les données fournies par le PGA sont issues des ordonnancements réguliers des projets et programmes dont l'exécution financière passe par les services de l'Administration et des décaissements effectifs établis sur la base des avis de paiement communiqués par les bailleurs de fonds.

NB : Les données relatives aux décaissements de l'année 2013 sont provisoires.

Les données sur l'appui financier de la coopération décentralisée en milieu urbain et celles de la Coopération Néerlandaise sont fournies par l'ONEA. Les compléments d'informations sur la Coopération décentralisée en milieu rural et les Fonds Saoudien ont été apportés par la Direction des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du MEAHA et la DGRE.

Le financement acquis des PTF pour le volet rural représente 213,9 milliards FCFA soit 52,7% des besoins totaux de ce volet et 98% de l'engagement des PTF pour ce volet.

Le montant total décaissé par les PTF au cours de la période 2007-2013 pour le volet rural est de 119,6 milliards FCFA, soit 55,9% de leur financement acquis.

Concernant les ONG, les décaissements effectifs entre 2007 et 2013 (4,2 milliards FCFA) sont supérieurs au financement acquis (4,1 milliards FCFA) pour la période 2007-2015. Cela s'explique notamment par la non exhaustivité des données collectées auprès de ces acteurs et la faible visibilité de leurs financements sur le moyen terme.

Ces montants décaissés représentent 1% des besoins du volet rural contre 6,2% (5,3 milliards FCFA) attendus dans le plan de financement dudit volet.

Une comparaison similaire n'a pas été possible pour le volet urbain par manque d'informations sur la contribution attendue des différents acteurs.

Le financement acquis de l'ensemble des partenaires au développement (PTF, Coopération décentralisée et ONG) est de 364,3 milliards FCFA et 64,5% de ces fonds sont effectivement versés, soit 234,8 milliards de FCFA (APD décaissée).

Les financements acquis de ces acteurs pour les volets urbain et rural sont respectivement de 141,9 milliards FCFA et de 222,4 milliards FCFA.

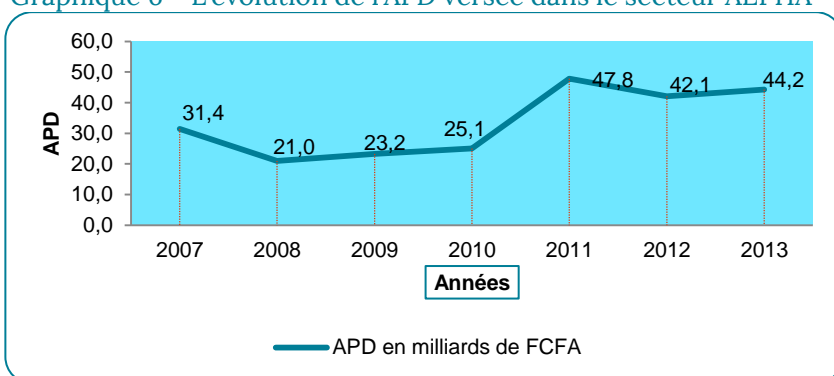
Le financement acquis des acteurs de l'APD pour le volet rural est 1,6 fois supérieur à celui du volet urbain alors que le besoin de ce volet est 2,6 fois supérieur à celui de l'urbain.

L'APD investie dans le secteur AEPHA entre 2007 et 2013 représente environ 6,4% de l'APD globale reçue par le pays sur la même période.

Plus de la moitié de cette APD est destinée au volet rural du programme, soit 128,3 milliards FCFA. L'APD versée pour le volet urbain représente 45,4%, soit 106,6 milliards FCFA. L'APD versée pour le volet rural vaut 1,2 fois celle du volet urbain alors que les besoins de ce volet valent 2,6 fois ceux de l'urbain.

L'APD destinée au volet rural représente 37,5% de la contribution attendue de l'extérieur, évaluée à 342,5 milliards FCFA dans le plan de financement dudit volet.

Graphique 6 L'évolution de l'APD versée dans le secteur AEPHA

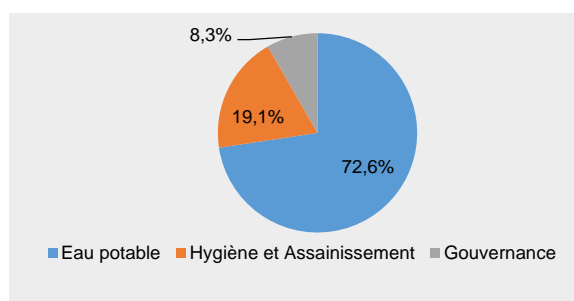


Les fonds injectés par l'ensemble des acteurs de l'APD sur la période et dans le secteur s'élèvent à 234,8 milliards FCFA, soit un décaissement moyen de 33,5 milliards FCFA par an.

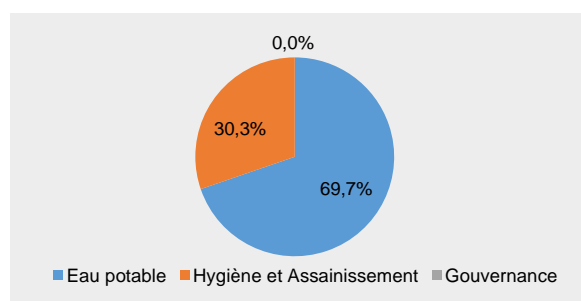
L'APD octroyée au secteur a connu une baisse de 2007 à 2008 (graphique 5), passant de 31,4 à 21 milliards FCFA. Cette baisse est due en grande partie à l'achèvement de certains projets. Il s'agit notamment du projet d'hydraulique rurale 500 forages (financé par la BAD), du projet hydraulique villageoise Mouhoun/Balés (financé par KfW), du projet 1000 forages (financé par la Coopération Chinoise-Taïwanaise). La relance à partir de 2010 est due aux effets conjugués de l'ABS de l'Union Européenne, la Coopération Danoise et la Coopération Suédoise. Le ralentissement de l'aide à après 2011 pourrait s'expliquer par les conséquences de la crise financière internationale ou d'autres facteurs à déterminer.

Graphique 7 Le financement acquis des partenaires par composante du programme

Graphique 6.1 : Volet rural



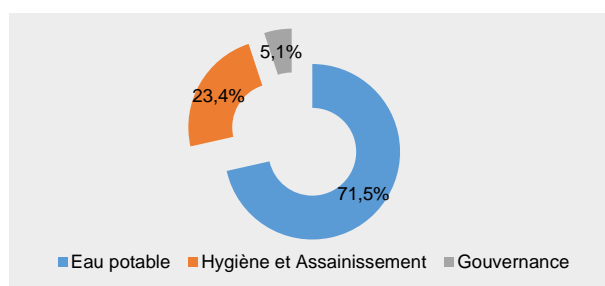
Graphique 6.2 : Volet urbain



La composante eau potable reçoit plus de financements extérieurs que les autres quel que soit le volet du programme (graphiques 6.1 et 6.2) : 72,6% pour le volet rural et 69,7% pour le volet urbain soit respectivement 161,5 milliards FCFA et 98,9 milliards FCFA.

Le financement acquis des acteurs de l'APD pour l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain (42,9 milliards FCFA) est supérieur à celui du milieu rural (42,4 milliards FCFA) alors que le besoin financier du volet rural est 1,4 fois supérieur à celui de l'urbain.

Graphique 6.3 : Ensemble AEPHA



Le financement extérieur acquis pour la gouvernance du secteur (18,5 milliards FCFA) représente environ le cinquième de celui de l'assainissement et l'hygiène (85,3 milliards FCFA).

Le financement acquis pour l'approvisionnement en eau potable (260,4 milliards FCFA) est trois fois supérieur à celui de l'assainissement et l'hygiène.

1.4 Les types de financement APD

L'aide financière est regroupée en deux types de financement à savoir les subventions et les prêts.

Tableau 7 Le type de financement par volet du programme

Volet	Type de financement	Montants (Mds FCFA)	Proportion par type (%)
Urbain	Prêt	27,8	26,1
	Subvention	78,8	73,9
	Sous total urbain	106,6	100
Rural	Prêt	20,1	15,7
	Subvention	108,2	84,3
	Sous total Rural	128,3	100
Ensemble	Prêt	47,9	20,4
	Subvention	186,9	79,6
	Total APD	234,8	100

L'APD apportée sous forme de subvention est plus importante que les prêts quel que soit le volet du programme ; soit respectivement 73,9% contre 26,1% pour l'urbain, et 84,3% contre 15,7% pour le rural. L'APD est plus octroyée sous forme de prêt en milieu urbain qu'en milieu rural (26,1% contre 15,7%).

D'une manière générale, les subventions représentent la part la plus importante du volume d'APD avec 186,9 milliards FCFA versés, soit 79,6% de l'APD. Les prêts représentent environ le quart des subventions, soit 47,9 milliards FCFA.

Les plus grands contributeurs en termes de prêts sont la BAD (44,9%), l'AFD (25,2%) et la Banque mondiale (24,5%). Les montants respectifs sont de 21,5 milliards, 12,1 milliards et 11,7 milliards FCFA.

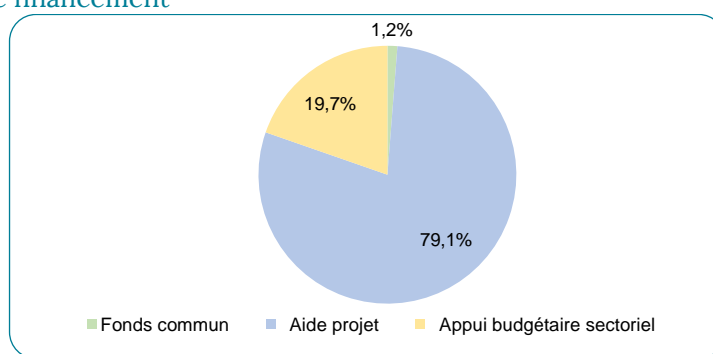
Les cinq principaux acteurs qui alimentent plus de 71% des subventions sont : l'Union européenne (19,2%), la Coopération danoise (18,4%), la Coopération allemande (15,1%), la Banque mondiale (10,5%) et la Coopération japonaise (8,1%). Les montants respectifs sont de 35,8 milliards, 34,4 milliards, 28,3 milliards, 19,6 milliards et 15,1 milliards FCFA.

1.4.1 Les modalités de financement de l'APD

Les modalités de financement de l'APD sont composées de l'ABS, de l'appui projet et du panier commun.

Graphique 8 L'APD par modalité de financement

Plus des trois quarts de l'APD sont assurés par l'appui projet (185,7 milliards FCFA). L'ABS et le panier commun totalisent 20,9% des financements ; soit 46,2 milliards FCFA pour l'ABS et 2,9 milliards FCFA pour le panier commun.



L'appui projet reste le mécanisme le plus utilisé des partenaires au développement. Les principaux partenaires qui l'utilisent comme unique mécanisme de financement sont : la Banque mondiale, la Coopération japonaise, la BAD, l'UNICEF et les ONG internationales. Les coopérations suédoise et danoise, la Coopération allemande (GIZ) et l'AFD sont intervenues dans le secteur à travers un panier commun.

La GIZ, l'AFD, les coopérations suédoise et danoise ont utilisé à la fois le panier commun et l'appui projet dans leurs interventions.

L'appui budgétaire sectoriel est utilisé comme instrument de financement du PN-AEPA depuis 2010 par la Coopération danoise, la Coopération suédoise et l'Union européenne. La Coopération allemande⁵ (KfW) utilise ce mécanisme depuis 2013. Elle intervient également dans le secteur à travers l'appui projet.

L'Union européenne utilise à la fois l'ABS et l'appui projet pour ses interventions dans le secteur.

La coopération suédoise qui privilégie l'utilisation d'un mécanisme unique de financement s'est retirée du panier commun à l'issue de la mise en place de l'ABS en 2010. Elle est le seul PTF à ne pas effectuer de financement par projet.

⁵ L'appui budgétaire sectoriel eau potable et assainissement de la KfW, dont un décaissement de plus de 1,3 milliard effectué en 2013 est destiné à l'ONEA.

La quasi-totalité des partenaires au développement du secteur AEPHA finance des projets, certains exclusivement, d'autres en parallèle avec des mécanismes conjoints de financement tels que le panier commun et l'ABS.

Tableau 8 La modalité de financement par volet et composante du PN-AEPA

Volet	Composante du PN-AEPA	Panier commun (Mds FCFA)	Appui projet (Mds FCFA)	Appui budgétaire sectoriel (Mds FCFA)	Total (Mds FCFA)
Urbain	Eau potable	0	69,8	5,1	74,8
	Assainissement et hygiène	0	25,1	6,7	31,7
	Sous total urbain	0	94,9	11,7	106,6
Rural	Eau potable	0	63,6	24,1	87,8
	Assainissement et hygiène	0	18,2	8,6	26,8
	Gouvernance	2,9	9,1	1,7	13,7
	Sous total Rural	2,9	90,9	34,5	128,3
Ensemble	Eau potable	0	133,4	29,2	162,6
	Assainissement et hygiène	0	43,3	15,3	58,5
	Gouvernance	2,9	9,1	1,7	13,7
	Total APD	2,9	185,7	46,2	234,8

Le panier commun est réservé exclusivement à la gouvernance du secteur ; il représente 21,2% des fonds alloués à la gouvernance par l'APD sur la période 2007-2013 et moins du tiers de l'apport des projets à cette composante sur la même période.

Les projets alimentent 93,3% de l'APD destinée à l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, et 79,2% de l'APD destinée à l'assainissement et l'hygiène dans le même volet. Il ressort que l'ABS allouée au volet urbain est utilisée à plus de 57% pour l'assainissement et l'hygiène.

En milieu rural, 72,4% de l'APD destinée à l'approvisionnement en eau potable est alimentée par les projets. Les projets alimentent également 67,9% de l'APD allouée à l'assainissement et l'hygiène du volet rural du programme. La composante eau potable du volet rural absorbe 69,9% de l'ABS allouée au dit volet et la composante assainissement, 24,9%.

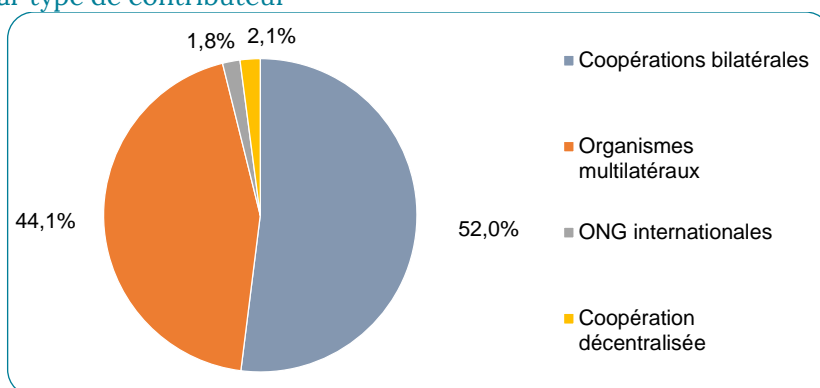
De façon générale, l'APD est principalement alimentée par l'appui projet, quelle que soit la composante et le volet du PN-AEPA à financer.

1.4.2 Les contributeurs de l'APD

Les contributeurs de l'APD sont constitués d'acteurs de coopération bilatérale, d'organismes multilatéraux, de la coopération décentralisée et d'ONG internationales.

Graphique 9 L'APD versée par type de contributeur

Les fonds investis proviennent essentiellement des organismes multilatéraux et de la coopération bilatérale (96,1%). Les contributions de la coopération décentralisée et des ONG internationales représentent respectivement 2,1% et 1,8%.



Les acteurs de coopération bilatérale

Une douzaine de pays donateurs financent le secteur AEPHA à travers 13 organismes de coopération. La liste ci-dessous est établie à partir des données officielles sur l'APD versée au cours de la période 2007- 2013.

Tableau 9 Les organismes de coopération par pays donateur

Pays	Organismes de coopération
Allemagne	Coopération technique internationale allemande au développement (GIZ)
	Agence allemande de crédit pour la reconstruction et le développement (KfW)
Arabie Saoudite	Fonds saoudien de développement
Autriche	Coopération autrichienne
Belgique	Royaume de Belgique
Chine	Coopération chinoise-taïwanaise
Danemark	Agence danoise pour la coopération internationale (DANIDA)
France	Agence française de développement (AFD)
Japon	Agence japonaise de coopération internationale (JICA)
Koweït	Fonds koweïtien
Pays-Bas	Coopération néerlandaise
Suède	Agence suédoise de coopération internationale (Asdi)
Suisse	Direction du développement et de la coopération (DDC)

De façon globale, les fonds octroyés par ces acteurs s'élèvent à 134,8 milliards FCFA sur la période considérée et 85,6% de ces fonds proviennent de pays d'Europe; soit environ 44,4% de l'APD totale versée. La contribution des pays d'Asie représente le sixième de celle des pays d'Europe, soit 17,6 milliards FCFA.

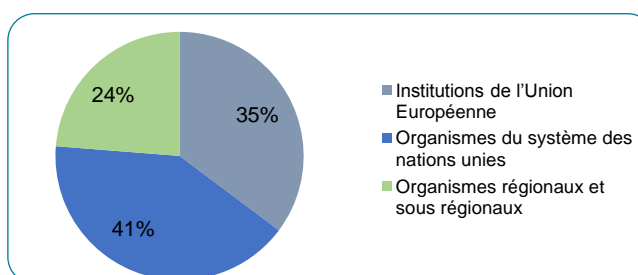
Les organismes multilatéraux

Parmi les organismes multilatéraux, on distingue les organismes du Système des Nations Unies composés d'institution de Brettons-Woods (Banque mondiale) et d'agence spécialisée de l'Organisation des nations-unies à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement humain (UN-Habitat), et les institutions de l'Union européenne dont le dispositif d'aide pour le secteur est composé du Fonds européen de développement (FED) et de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Les organismes régionaux et sous régionaux de coopération interviennent également. Il s'agit essentiellement de la coopération interafricaine à travers diverses organisations que sont la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque ouest africaine de développement (BOAD).

Graphique 10 L'APD des organismes multilatéraux

Le volume total de l'APD provenant des organismes multilatéraux sur la période 2007-2013 est de 103,1 milliards FCFA ; soit 44,1% de l'APD. Les organismes du Système des nations unies et les institutions de l'Union Européenne contribuent à plus des trois quarts.



La coopération décentralisée

La coopération décentralisée est capitale pour favoriser le développement des capacités locales en complétant l'action de l'Etat.

La capitalisation des informations sur l'appui des différents acteurs évoluant dans cette forme de coopération n'est pas exhaustive. Néanmoins, les fonds octroyés au secteur à travers la coopération décentralisée entre 2007 et 2013 sont évalués à 4,8 milliards FCFA environ dont 0,3 milliard pour le volet urbain et 4,5 milliards FCFA pour le volet rural. Ces fonds représentent 2,1% de l'APD et proviennent de la coopération décentralisée française.

Les ONG internationales

11 ONG internationales sont référencées comme acteurs de financement du secteur : Africare, Catholic relief services, Centre italien d'aide à l'enfance, Fondation nouvelle planète, Helvetas Swiss intercooperation, Hunger project, OCADES, Oxfam Québec, Plan Burkina, RES PUBLICA et WaterAid. Leur contribution sur la période 2007-2013 est de 4,2 milliards FCFA, soit 1,8% de l'APD totale versée.

Tableau 10 l'APD par composante du programme

Volet	Composante			Total APD
	Eau potable	Hygiène et assainissement	Gouvernance	
Urbain (Mds FCFA)	74,8	31,7	0	106,6
Rural (Mds FCFA)	87,8	26,8	13,7	128,3
Total APD (Mds FCFA)	162,6	58,5	13,7	234,8
% APD	69,3%	24,9%	5,8%	100%

Dans le volet urbain du programme, la composante « assainissement et l'hygiène » bénéficie moins du tiers de l'APD, soit 31,7 milliards FCFA sur 106 milliards au total pour ledit volet. Les fonds absorbés par la composante « eau potable » en milieu urbain sont de 74,8 milliards FCFA et représente 39,1% de l'APD globale du secteur sur la période 2007-2013.

L'APD octroyée à la composante « gouvernance du secteur » représente la moitié de celle octroyée à la composante « assainissement et hygiène » du volet rural et moins du sixième de celle de la composante « eau potable » du même volet. Environ 87,8 milliards FCFA ont été versés pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, soit 37,4% de l'APD globale du secteur sur la période 2007-2013.

De façon globale, la composante « eau potable » du programme reçoit la grande partie de l'APD (69,3%) et près du quart de l'APD est réservé à l'assainissement et l'hygiène.

Sur la base du plan de financement du volet rural du programme, 37,5% des financements extérieurs attendus ont été comblés ; il resterait à investir au minimum 214,2 milliards FCFA pour atteindre les 342,2 milliards prévus, soit plus de 1,5 fois l'APD versée pour ce volet.

La contribution extérieure est comblée à 35,9% pour les composantes « eau potable » et « gouvernance », et 44,6% pour la composante « assainissement et hygiène ». La contribution attendue était 282,4 milliards FCFA pour l'eau potable et la gouvernance et 60,1 milliards FCFA pour l'assainissement et l'hygiène.

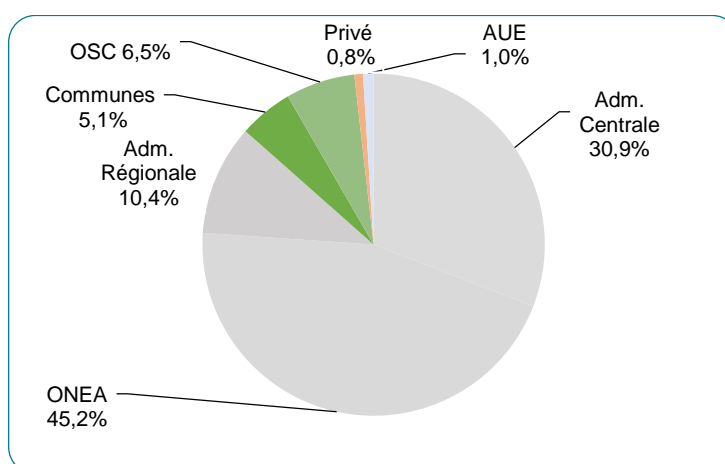
1.4.3 Les bénéficiaires de l'APD

La répartition de l'APD par bénéficiaire a été faite par rapport à la destination des financements octroyés. Les fonds alloués aux projets et programmes AEPHA sous tutelle du MEAHA sont pris en compte dans l'Administration centrale sauf ceux exécutés par l'ONEA et ceux gérés par les DREAHA.

Graphique 11 L'APD par type de bénéficiaire

L'ONEA et l'Administration centrale sont les principaux bénéficiaires de l'APD sur la période 2007-2013 ; ils absorbent plus de 76% de cette APD, soit 106,2 milliards FCFA pour l'ONEA et 72,5 milliards FCFA pour l'Administration centrale.

Autrement dit, 99,6% de l'APD pour le volet urbain est orientée vers l'ONEA et 56,5% de celle pour le volet rural est orientée vers l'Administration centrale.



L'APD destinée aux directions régionales est composée de financements de projets et programmes, des crédits délégués à l'investissement et de la contribution de l'AFD au panier commun. Elle s'élève à 24,5 milliards FCFA.

Au niveau des communes, l'APD bénéficiée vaut 12 milliards de FCFA et provient de la coopération décentralisée et de l'appui de certains PTF intervenant au niveau local.

Pour la société civile, l'APD reçue est celle qu'apportent les ONG internationales comme contribution dans la mise en œuvre de leurs projets ainsi que l'appui financier des PTF aux organisations de la société civile. Cette APD est estimée à 1,9 milliard FCFA.

L'APD reçue par le secteur privé est estimée à 2,3 milliards de FCFA et concerne le renforcement des capacités des entreprises, bureaux d'étude et artisans réparateurs par certains projets. C'est le cas de la composante « appui au secteur privé » du PADSEA II, des projets intervenant dans le cadre de la Réforme de gestion des infrastructures d'AEP et l'appui de certaines ONG internationales.

1.5 L'allocation et l'exécution du budget de l'AEPHA

1.5.1 L'allocation et l'exécution de l'APD

Les pratiques en matière d'exécution de l'APD sont très variables selon les modalités de financement. Les critères courants sont établis par les donateurs. Le principe de base est que les fonds sont utilisés pour les besoins pour lesquels ils ont été alloués.

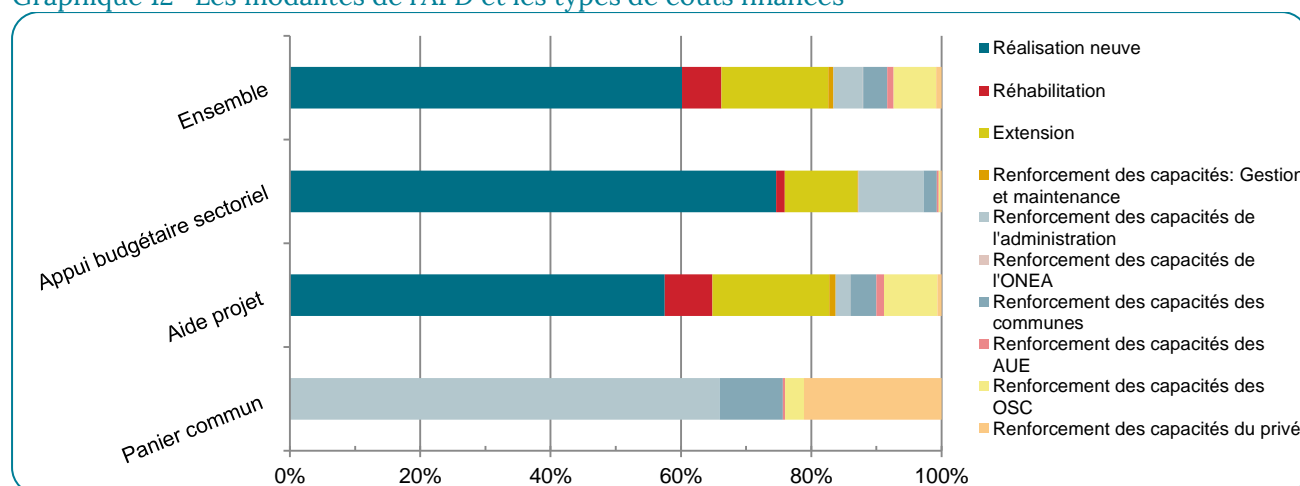
Le taux d'exécution global moyen du PFC est de 70% sur la période 2007-2012. Quant à l'ABS, il est exécuté selon les procédures nationales avec un taux d'exécution global moyen de 96,6% sur la période 2010-2013. Les projets sont exécutés selon les procédures des bailleurs de fonds. Le niveau moyen d'exécution des appuis projets sur la période 2007-2013 est de 71%.

Enfin, le taux d'exécution global moyen des allocations des acteurs de l'APD sur la période 2007-2013 est estimé à 75%.

1.5.2 L'APD et les types de coûts financés

La décomposition de l'APD octroyée au secteur sur la période 2007-2013 par rapport aux types des coûts est le produit d'une estimation des dépenses effectuées à travers les différentes modalités de financement. Cette estimation a été moins aisée au niveau des appuis projets qu'au niveau de l'ABS et du PFC car pour les deux dernières modalités, l'affectation des ressources par rapport aux composantes de coûts sont plus ou moins connues. Au niveau des projets par contre, leur diversité ne permet pas de déterminer de façon exhaustive les différents coûts supportés. L'analyse à ce niveau est basée sur les informations fournies par les projets⁶ dans les rapports bilan régionaux du PN-AEPA.

Graphique 12 Les modalités de l'APD et les types de coûts financés



Plus des trois quarts de l'APD sont destinés à la réalisation de nouvelles infrastructures (60,2%) et aux extensions du réseau d'eau potable de l'ONEA et d'AEPS en milieu rural (16,4%). Les réhabilitations d'ouvrages n'absorbent que 6% de l'APD. Quant aux renforcements des capacités, la répartition se présente comme suit :

- L'Administration : 4, 5% ;
- Les communes : 3,7% ;
- Les AUE : 1% ;
- Les OSC : 6, 8% ;
- Le secteur privé : 0,8% ;
- Les délégataires de gestion et opérateurs de maintenance : 0,8%

Bien que les coûts liés aux renforcements des capacités de l'ONEA et de la société civile n'aient pas été pris en compte explicitement dans le coût du PN-AEPA, plusieurs acteurs de l'APD mènent des activités dans ce sens. Les montants estimés par composante de coût sont fournis dans le tableau ci-dessous en milliards de FCFA.

⁶ Les informations retrouvées dans les rapports bilans portent sur au moins 60% des projets listés dans les données issues du logiciel PGA. Toutefois, les canevas de ces rapports ont subi des changements au cours de la période et certains sont plus riches en informations que d'autres.

Tableau 11 Les montants par composantes de coûts financés par l'APD

Les montants sont en milliards de FCFA

Modalité	Réalisation neuve	Réhabilitation	Extension	Renforcement des capacités							Ensemble
				Gestion et maintenance	Administration	ONEA	Communes	AUE	OSC	Sect. Privé	
Panier commun	0	0	0	0	1,9	0	0,3	0	0,1	0,6	2,9
Aide projet	106,8	13,6	33,3	1,9	4,1	0,1	7,4	2,2	15,2	1,2	185,7
Appui budgétaire sectoriel	34,5	0,6	5,2	0,1	4,6	0,0	0,9	0,2	0,1	0,1	46,2
Total	141,3	14,2	38,5	1,9	10,6	0,1	8,6	2,3	15,4	1,9	234,8

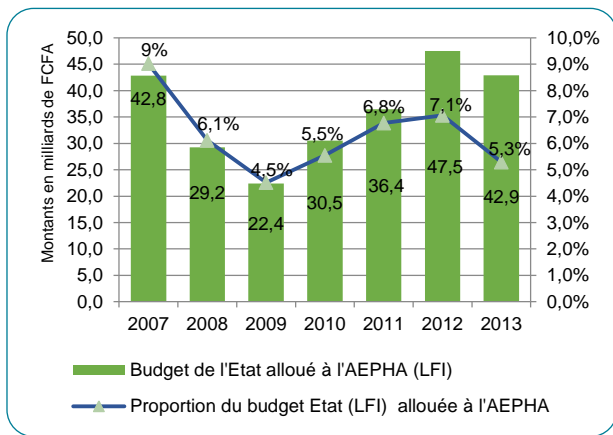
1.5.3 L'allocation et l'exécution du budget de l'Etat

L'allocation du budget de l'Etat dont les ressources extérieures⁷ sont inscrites dans les lois de finances, a connu une baisse de 2007 à 2009 (Graphique 12.1) passant de 42,8 milliards à 22,4 milliards FCFA suite à la fin de certains projets tels que le projet d'hydraulique rurale 500 forages, le projet hydraulique villageoise Mouhoun/Balés, le projet 1000 forages, le PADSEA II et le projet d'application de la Réforme. De 2010 à 2013, l'allocation budgétaire a connu une évolution avec un pic en 2012 suite à une importante subvention des Coopérations allemande et suédoise octroyée au volet urbain du PN-AEPA.

L'Etat alloue en moyenne 35,9 milliards de FCFA au secteur AEPHA par an, ressources extérieures comprises. En ce qui concerne les ressources propres de l'Etat (sans financements extérieurs), l'allocation annuelle moyenne au secteur est de 6,2 milliards de FCFA entre 2007 et 2013 pour un financement global acquis de 48,1 milliards de FCFA pour la période 2007-2015. Cette allocation a connu de façon globale une augmentation moyenne annuelle de 13,9%. Toutefois, elle a connu une baisse en 2011 suite à la diminution de la contrepartie de l'Etat dans certains projets (PEPA-BAD/4R, AEP-ZIGA phase intérimaire).

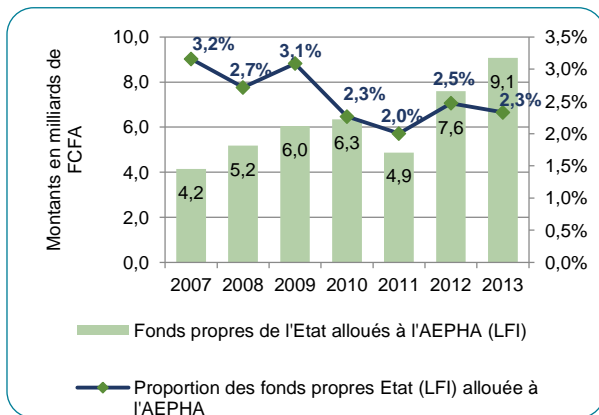
⁷ Dons et prêts inscrits dans les lois de finances. Les projets des ONG ainsi que les projets des PTF ne sont pas inscrits dans les lois de finances.

Graphique 13 Le budget de l'Etat alloué à l'AEPHA entre 2007 et 2013 (y compris ressources extérieures)



L'Etat alloue en moyenne 6,3% du budget national des investissements à l'AEPHA dans les lois de finances initiales (LFI). Cette proportion a observé la même tendance que le budget alloué.

Graphique 14 Le budget de l'Etat (fonds propres)



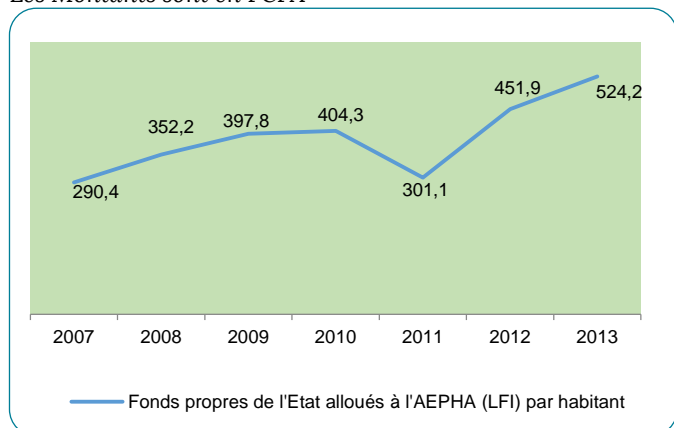
Même si l'allocation budgétaire a augmenté de 2007 à 2010 dans les lois de finances initiales (LFI), la proportion des fonds propres de l'Etat allouée à l'AEPHA a connu des fluctuations avec une tendance à la baisse. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le budget de l'Etat a augmenté au niveau national sans avoir un impact considérable sur l'allocation au secteur.

Graphique 15 Les fonds propres de l'Etat alloués à l'AEPHA par habitant

L'Etat alloue 388,8 FCFA en moyenne par an par habitant pour l'AEPHA.

Le montant par habitant sur la période 2007-2013 suit la même tendance que l'évolution des fonds propres de l'Etat alloués au secteur.

Les Montants sont en FCFA



Les dépenses sur fonds propres de l'Etat sur la période 2007-2013 s'évaluent à 33,6 milliards FCFA dont 68,7% pour l'AEP (23 milliards FCFA), 28,6% pour l'assainissement et l'hygiène (9,7 milliards FCFA), et 2,7% pour la gouvernance du secteur (0,9 milliard FCFA).

Le montant dépensé sur fonds propres de l'Etat par an et par habitant est d'environ 209,2 FCFA pour l'AEP, 87,2 FCFA pour l'assainissement et l'hygiène et 8,2 FCFA pour la gouvernance du secteur ; soit au total 304,6 FCFA/habitant/an en moyenne pour l'AEPHA.

Tableau 12 Les dépenses sur ressources intérieures par volet et par composante
Les montants sont en milliards FCFA

Source de financement/Volet		Eau potable	Hygiène et Assainissement	Gouvernance	TOTAL
Fonds propres Etat	Urbain	0	4,2	0	4,2
	Rural	23	5,5	0,9	29,4
Total fonds propres Etat		23	9,7	0,9	33,6
ONEA	Urbain	9	1,8	0	10,8
	Rural	0	0	0	0
Total ONEA		9	1,8	0	10,8
TOTAL GENERAL		32	11,5	0,9	44,4

Tableau 13 Les dépenses sur ressources intérieures par volet et par population couverte

2007-2013	Population moyenne estimée (en Millions d'habitants)	Dépenses totales sur ressources intérieures ⁸ (en Mds FCFA)	Dépenses par habitant par an (FCFA)
Zones rurales	12	29,4	350
Zones urbaines	3,7	15	579,2
Ensemble	15,7	44,4	404

Les financements sur fonds propres de l'Etat des différentes composantes du programme sont orientés vers le volet rural sauf au niveau de l'assainissement et l'hygiène où 4,2 milliards de FCFA, ont été investis dans le volet urbain sur la période.

L'ONEA vient en complément avec près de 10,8 milliards FCFA investis en milieu urbain sur la période. Le montant investi pour la desserte en eau potable est de 9 milliards FCFA ; les fonds absorbés par la composante « assainissement et hygiène » représente le cinquième de ce montant, soit 1,8 milliards FCFA.

⁸ Dépenses sur fonds propres de l'Etat et de l'ONEA sur la période 2007-2013

Au total, les dépenses sur ressources intérieures représentent 44,4 milliards FCFA soit 404 francs CFA par habitant par an. Cet indicateur est de 350 FCFA pour les populations rurales contre 579,2 FCFA pour les populations urbaines (zones ONEA).

Le secteur peut avoir bénéficié des fonds des Appuis budgétaires généraux (ABG), mais la distinction avec les ressources propres de l'Etat n'est pas faite lors des allocations.

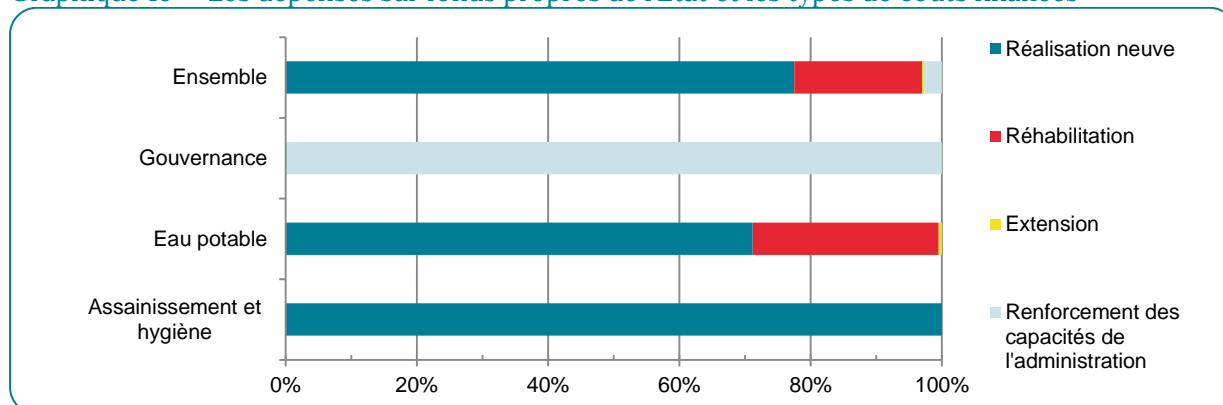
Les recettes de l'Etat (recouvrements effectués) provenant des appuis budgétaires généraux sont évaluées à environ 150,3 milliards de FCFA en moyenne par an sur la période 2007-2012, soit en moyenne 16,7% des recettes annuelles sur la même période.

Les PTF du secteur de l'AEPHA utilisant cette modalité d'appui (ABG) pour financer l'ensemble des politiques sectorielles qui concourent à la stratégie de développement du pays sont entre autres la BAD, la Banque Mondiale, la coopération allemande, la coopération danoise, l'AFD, la coopération néerlandaise, la coopération suédoise, la coopération suisse, et l'Union européenne.

1.5.4 Les dépenses sur fonds propres de l'Etat et les types de coûts financés

La décomposition des fonds propres de l'Etat dépensés sur la période 2007 - 2013 selon les types de coûts a été faite à travers une analyse des programmations budgétaires et des réalisations enregistrées dans les rapports bilan du PN-AEPA.

Graphique 16 Les dépenses sur fonds propres de l'Etat et les types de coûts financés



Plus des trois quarts (77,5%) des fonds propres de l'Etat alloués au secteur sont destinés à la réalisation de nouvelles infrastructures. Cela concerne l'entièreté des fonds dépensés pour l'assainissement et l'hygiène, et 71,2% des fonds dépensés pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Les extensions d'AEPS en milieu rural absorbent 0,3% des fonds propres de l'Etat et les réhabilitations d'ouvrages d'eau potable 19,5%. Les réhabilitations concernent notamment les fonds transférés aux communes.

Concernant la gouvernance du secteur, les activités financées portent sur renforcement des capacités de l'Administration et absorbent 2,7% des dépenses globales.

Les montants estimés dépensés par composante de coût sont fournis dans le tableau ci-dessous en milliards FCFA.

Tableau 14 Les montants par composante de coûts financés sur fonds propres de l'Etat

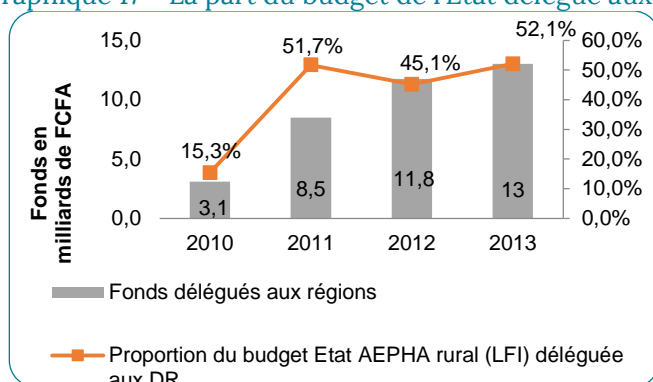
Les montants sont en milliards FCFA

Composante	Réalisation neuve	Réhabilitation	Extension	Renforcement des capacités de l'Administration	Ensemble
Eau potable	16,4	6,5	0,1	0	23
Assainissement et hygiène	9,7	0	0	0	9,7
Gouvernance	0	0	0	0,9	0,9
Total	26,1	6,5	0,1	0,9	33,6

1.5.5 La déconcentration et la décentralisation

Dans le cadre de la déconcentration de la gestion budgétaire, l'Etat a délégué des montants pour l'exécution des investissements à travers l'ABS. Le montant total alloué aux directions régionales en charge de l'eau et de l'assainissement sur la période 2010-2013 s'élève à 36,4 milliards de FCFA, soit 41,5% du budget total alloué par l'Etat (ressources extérieures comprises) au volet rural du secteur AEPHA sur la même période. Le taux d'exécution moyen de ces fonds est estimé à 95,8% par an.

Graphique 17 La part du budget de l'Etat délégué aux Directions régionales



Le montant délégué aux régions a connu une progression de 62% en moyenne par an entre 2010 et 2013.

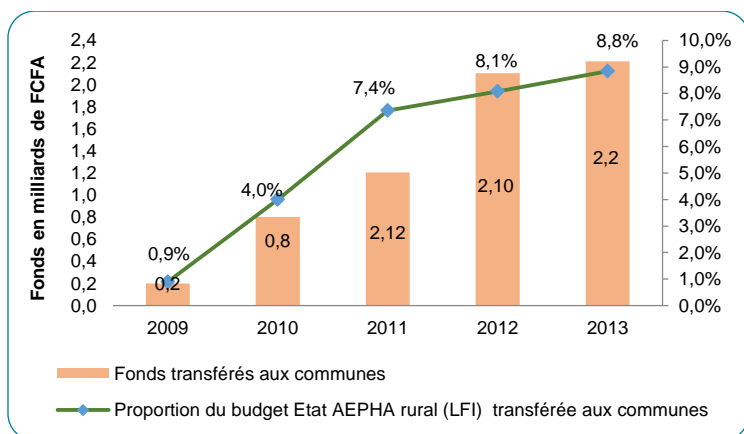
La proportion des investissements publics du volet rural alloués aux régions a connu une évolution sur la période avec un pic observé en 2011. Cette situation s'explique par le fait que l'allocation des fonds propres de l'Etat au secteur était faible en 2011.

Dans le cadre de la décentralisation, le transfert des crédits aux communes est une option pour rendre les ressources financières accessibles au niveau local. Cette approche a été expérimentée dans le secteur en 2009. Depuis lors, l'Etat transfère des montants chaque année aux communes pour la réhabilitation d'ouvrages d'AEP dans le volet rural du programme.

En plus du MEAHA, les ministères de l'éducation et de la santé transfèrent également des ressources financières aux communes pour la réalisation d'ouvrages d'AEPA dans les écoles et les centres de santé et de promotion sociale (CSPS). En 2011, le Ministère de l'Education a transféré 917,4 millions FCFA aux communes à travers des lignes budgétaires ciblées à l'AEPHA.

Le transfert effectué au niveau du MEAHA a porté au cours des 2 premières années sur la réhabilitation de forages et sur la réhabilitation d'AEPS. Le montant total de ces transferts ciblés de 2009 à 2013 est d'environ 6,5 milliards de FCFA. Le niveau d'exécution réel de ces fonds n'est jusqu'à présent pas établi.

Graphique 18 La part du budget de l'Etat transféré aux communes (spécifique au MEAHA)



Les montants transférés ont connu une augmentation sur la période 2009-2013. Les fonds transférés aux communes représentent environ 5,9% de l'allocation de l'Etat (ressources extérieures comprises) au volet rural du programme sur la période 2009-2013.

2 2ème Partie : Analyse de l'efficacité et de l'efficience du secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso de 2007 à 2013

Cette partie de l'étude vise à apprécier les changements induits en matière d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement au Burkina Faso au cours de la période de 2007 à 2013 avec l'appui de l'aide extérieure. Bien évidemment, il est difficile de dissocier les résultats spécifiques de l'APD des résultats globaux du secteur dans le contexte programmatique du secteur qui encourage les différents partenaires à soutenir la mise en œuvre du PN-AEPA. L'appréciation des résultats de l'APD dans le secteur s'élargira donc aux résultats du PN-AEPA combinant l'aide extérieure et les ressources internes.

L'efficacité du secteur en matière d'AEPHA a été analysée sous deux angles : les services AEPHA fournis effectivement aux populations et les capacités et les compétences des institutions publiques et des organisations pertinentes impliquées dans la fourniture de ces services. Il s'agit d'observer les aptitudes de ces acteurs à développer et promouvoir la fourniture de services pérennes, au-delà des apports en investissements de l'APD.

2.1 L'évolution des services d'AEPHA de 2007 à 2013

Pour rappel, les résultats attendus du PN-AEPA se présentent comme suit :
En milieu rural (environ 75%⁹ de la population totale en 2013) :

- Faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de 52 % en 2005 à 76 % en 2015 ;
- Faire progresser le taux d'accès à l'assainissement de 10 % en 2005 à 54 % en 2015.

En milieu urbain (environ 25% de la population totale en 2013) :

⁹ Le taux d'urbanisation est de 26% en 2013 selon l'INSD. Mais il faut noter que dans le cadre du PN-AEPA, le champ urbain est plus réduit que les zones urbaines définies par l'INSD, car les chefs-lieux de province qui ne sont pas encore dans le périmètre de l'ONEA sont considérés dans le domaine rural. En rapportant la population des centres ONEA à la population totale du pays, la proportion est de 23% entre 2007 et 2009, 24% entre 2010 et 2011 et 25% entre 2012 et 2013. Pour cette étude, nous avons donc choisi de considérer que le périmètre de l'ONEA couvre 25% de la population donc que les 75% restant sont considérés comme les populations rurales au sens du PN-AEPA.

- Faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de 74 % en 2005 à 87 % en 2015 ;
- Faire progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

L'adoption de bonnes pratiques d'hygiène à une échelle significative fait aussi partie des résultats attendus du PN-AEPA mais elle n'a pas été quantifiée.

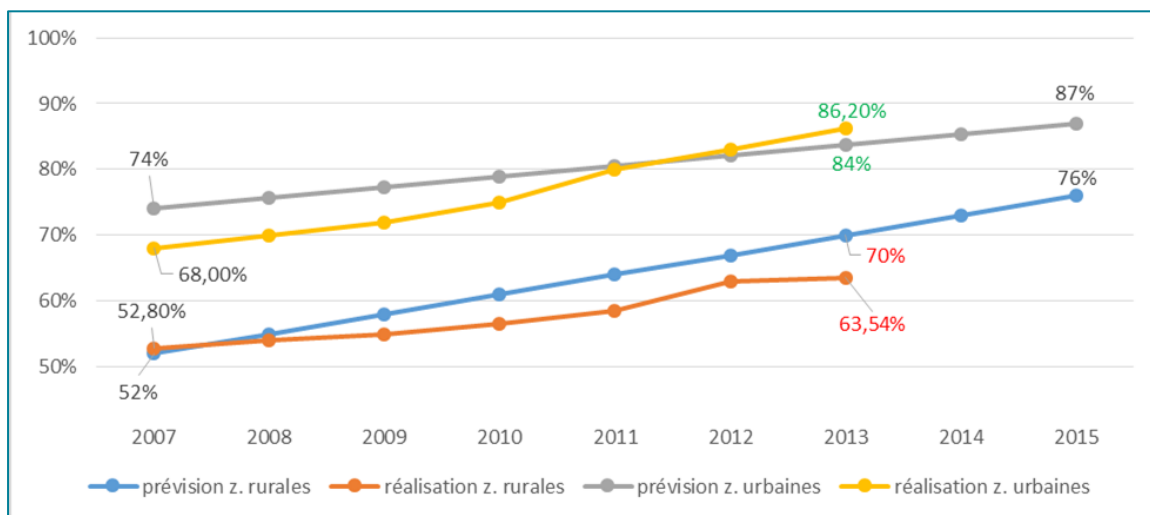
Il faut signaler que ces résultats impliquent le respect des normes, des critères et des procédures en vigueur en termes de qualité de services d'eau et d'assainissement à savoir :

- Les normes et critères d'équipements et de technologies pour l'eau potable et l'assainissement ;
- Les normes en matière de qualité de l'eau potable (OMS) ;
- Les normes en matière de quantité d'eau potable (minimum 20l/personne/jour) ;
- Les normes en matière de distance des habitations aux points d'eau collectifs ;
- Les normes en matière d'affluence (nombre d'usagers par point d'eau collectif) ;
- Les normes en matière de fiabilité du service d'eau potable (fonctionnalité des équipements pouvant garantir les 20l/personne/jour d'eau de qualité satisfaisante) ;
- Les normes en matière d'accessibilité financière (tarification) ;
- Les procédures en vigueur pour le développement et la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Notre analyse de l'évolution des services s'intéressera donc d'une part aux taux d'accès et d'autre part au respect des normes, des critères et des procédures en vigueur au Burkina Faso en matière d'AEPA.

2.1.1 L'efficacité du développement des services d'eau potable

Graphique 19 L'évolution du taux d'accès à l'eau potable



En 2013, sur 17,3 millions de personnes que compte le pays¹⁰, 11,7 millions (67,6%) sont considérées comme ayant accès à l'eau potable conformément aux normes nationales, soit 3,8 millions dans les zones urbaines et 7,9 millions dans les autres localités.

En faisant l'hypothèse d'une évolution linéaire du taux d'accès, on observe de 2007 à 2013 des progrès notables du secteur en zones urbaines (dépassement de 2,2 points sur les prévisions)

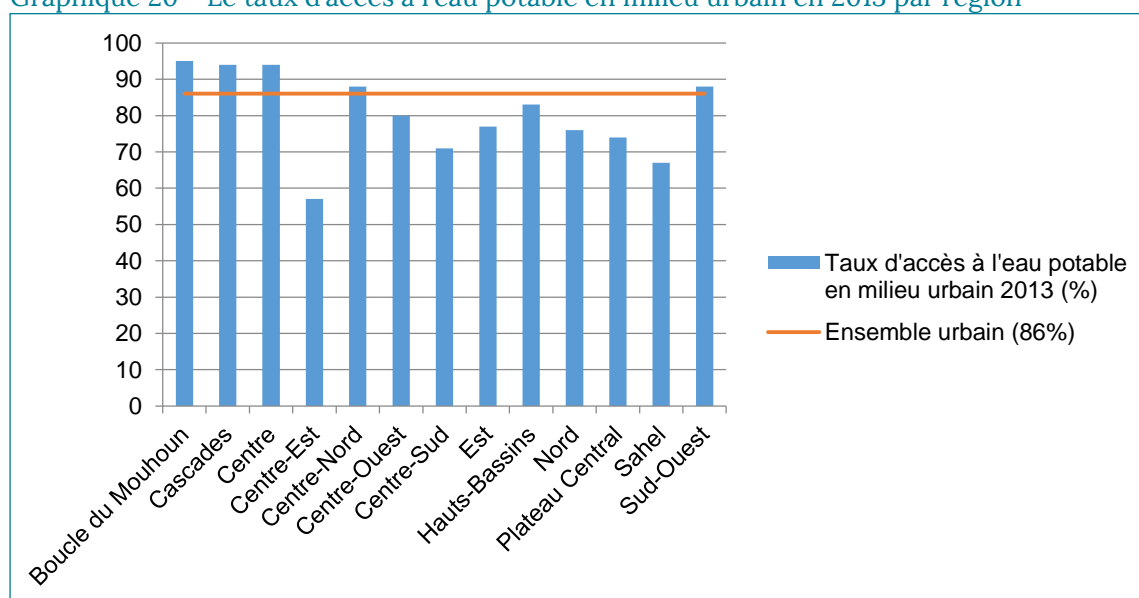
¹⁰ Selon les projections démographiques officielles

contre des performances plutôt limitées en zones rurales (retard de 6,46 points sur les prévisions). Sachant que les zones urbaines ne couvrent qu'environ 25% de la population du pays en 2013, on peut conclure que les résultats du secteur en termes de taux d'accès sont globalement peu satisfaisants au plan national. Ce constat a par ailleurs déjà été établi par le rapport d'évaluation externe du PN-AEPA pour la période de 2007 à 2010.

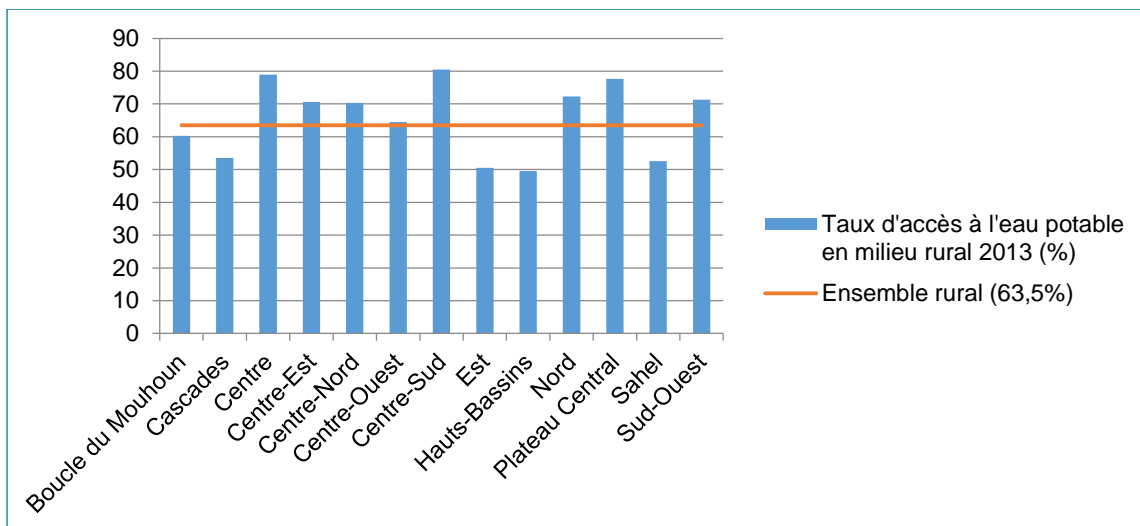
Il est important de relever que les taux moyens nationaux d'accès à l'eau potable masquent des disparités entre les régions d'une part et entre les communes d'autre part. On observe un coefficient de variation de 14% entre les zones couvertes par l'ONEA dans les 13 régions du pays contre un coefficient de variation de 17% entre les zones rurales (non couvertes par l'ONEA) dans ces mêmes 13 régions.

Dans les zones ONEA, la variation est statistiquement faible (< 16%) (Martin et Gendron, 2004), mais il faut noter néanmoins que plus de la moitié des régions (8) ont un taux d'accès inférieur au taux national urbain. Statistiquement, la variation entre les zones rurales des 13 régions est importante (> 16%) et le taux moyen national (63,5%) doit être considéré avec précaution.

Graphique 20 Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain en 2013 par région



Graphique 21 Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2013 par région



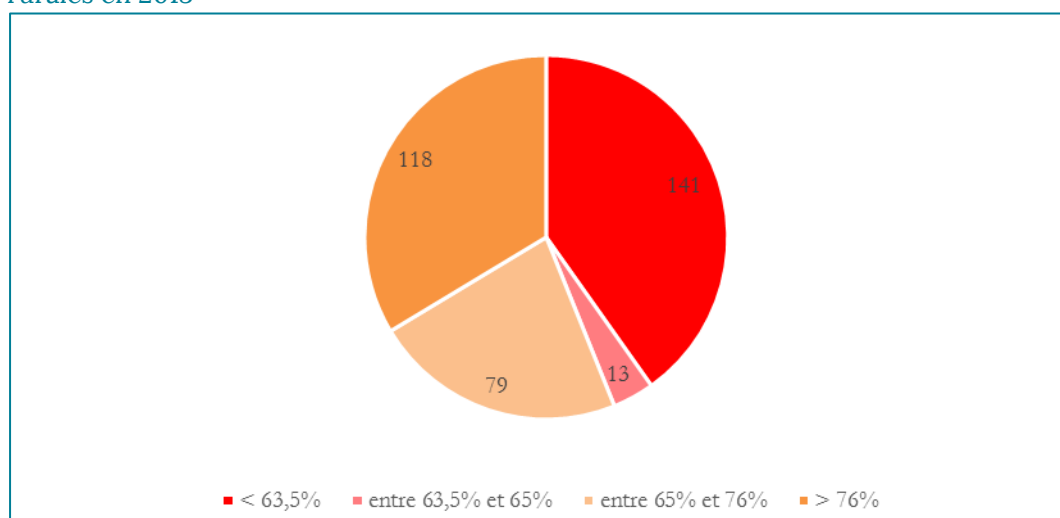
En effectuant la même analyse à l'échelle des communes, le coefficient de variation entre les taux d'accès des zones rurales et semi-urbaines (hors périmètre ONEA) des 351 communes est de 26%. Cette variation assez élevée témoigne de l'importance des disparités entre les communes du pays.

En utilisant les balises établies par le secteur, on observe qu'en 2013 :

- 40% des communes ont un taux d'accès à l'eau potable en dessous de la moyenne nationale (63,5%) ;
- 43,8% des communes sont en dessous du seuil minimal prévu pour l'équité entre les communes en 2015 (65%) ;
- 33,6% des communes ont atteint ou dépassé le taux cible de 2015 (76%), même s'il va falloir compenser la croissance démographique au cours des années à venir pour maintenir ce niveau.

Ces observations confirment les fortes disparités entre les communes et donc la prudence à adopter dans l'interprétation du taux moyen national de 63,5%.

Graphique 22 La répartition des communes selon le taux d'accès à l'eau potable en zones rurales en 2013



Le calcul des populations ayant accès à l'eau potable (soit le taux d'accès) suppose que les services fournis aux usagers satisfont les critères et respectent les normes en vigueur. Malheureusement plusieurs insuffisances ont été relevées par rapport au respect des normes, notamment dans les zones dites rurales et péri-urbaines (environ 75% de la population en 2013) :

- Malgré la forte dispersion de l'habitat dans plusieurs zones rurales, l'hypothèse retenue pour apprécier la distance entre un point d'eau collectif et les habitations est que toutes les habitations d'un quartier sont situées au centre dudit quartier ;
- Malgré les grandes et nombreuses incertitudes sur les pratiques locales de gestion des points d'eau publics (En 2010, moins de la moitié des communes avaient mis en place la Réforme qui avait pour objectif d'améliorer ces pratiques) et malgré les nombreux problèmes identifiés par l'INOH en 2006 (faiblesse du débit de certains ouvrages, dénoyage temporaire, exhaure difficile et désamorçage des PMH), les hypothèses suivantes ont été retenues pour le calcul du taux d'accès : 1) un point d'eau n'est jugé non fonctionnel que si la durée de la panne est supérieure à 12 mois (le dispositif de gestion étant supposé – prendre efficacement en charge toutes les pannes de durées plus courtes) ; 2) tous les points d'eau sont supposés offrir en permanence un débit d'exhaure suffisant pour les besoins de la population desservie ; 3) toutes les PMH sont supposées offrir en permanence une eau de qualité conforme aux normes OMS. A noter qu'aucune de ces hypothèses n'est soumise à un quelconque contrôle pour justifier leur validité ;
- Le taux d'accès ne reflète pas le service offert. Les études approfondies d'IRC dans la région du Sahel¹¹ indiquent par exemple que pour 3 villages de la commune de Gorgadji où le taux d'accès est estimé à 35,5%, en réalité, moins de 1% de la population obtient effectivement des services conformes aux normes et critères de base du service public d'eau potable au Burkina Faso (que sont la quantité, la qualité, la distance, la fiabilité et l'affluence). Cet écart entre le taux d'accès et la réalité des services fournis aux populations s'est non seulement confirmé dans les 24 villages enquêtés à travers 8 communes de la région du Sahel (Reference) mais également à travers les 9 communes réparties dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre et du Nord dans le cadre des études du projet WashCost de 2008 à 2012 (Reference).
- De plus, les enquêtes de satisfaction réalisées par IRC en 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 463 chefs de ménages des communes d'Aribinda et de Gorgadji dans la région du Sahel indiquent, respectivement, que seulement 0,95% et 1,34% de la population de ces communes étaient satisfaites du service public d'eau potable alors que les taux d'accès de ces communes sont respectivement de 42% et 35,5% pour la même année. Les critères d'appréciation utilisés par les personnes enquêtées sont : la quantité d'eau, la qualité de l'eau, la distance de leur habitation au point d'eau, l'affluence ou le temps d'attente au point d'eau et la fonctionnalité du point d'eau.

A la lumière de ces différentes observations, on peut affirmer que **les taux d'accès (notamment en zones rurales) ne reflètent pas le respect des normes en vigueur pour le service public d'eau potable au Burkina Faso**. On retient donc que malgré les modestes avancées du taux d'accès en zones rurales et semi-urbaines, **le défi d'offrir des services de qualité conformes aux normes et critères établis par l'Etat burkinabè n'a pas été relevé dans le cadre du PN-AEPA**.

¹¹ IRC, 2013, Niveaux de services d'eau potable dans 8 Communes de la région du Sahel, collection de fiches synthétiques par commune
IRC, 2012, Coûts et performances des services d'eau potable dans 3 régions du Burkina Faso ; Collection de fiches synthétiques par village.

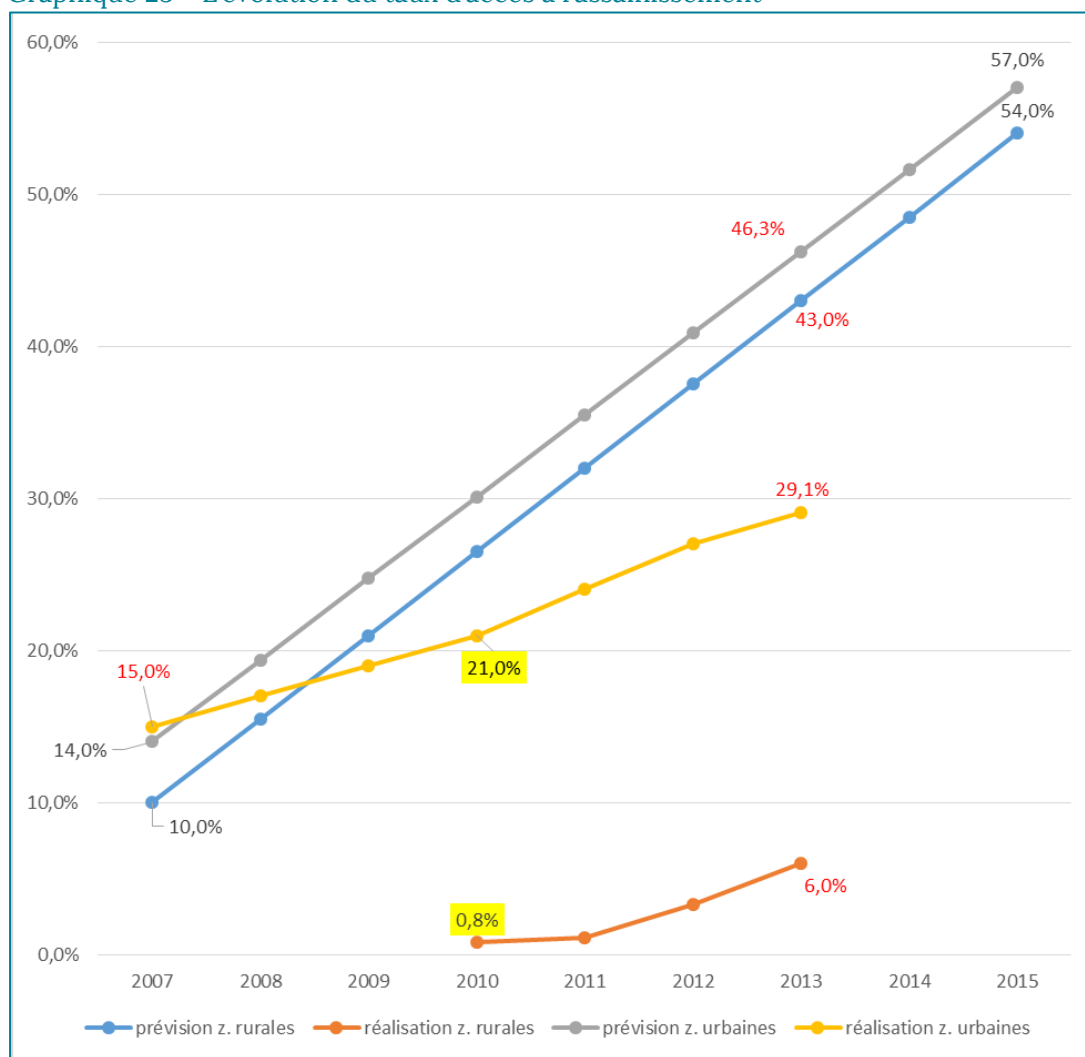
2.1.2 L'efficacité du développement des services d'assainissement

En faisant l'hypothèse d'une évolution linéaire du taux d'accès, le graphique 5 (ci-dessous) permet de faire les constats suivants :

Avec les résultats de l'ENA 2010, on remarque que les taux d'accès à l'assainissement au démarrage du PNA-EPA étaient surestimés autant pour les zones rurales (0,8% observé par l'ENA au lieu de l'estimation de 10%) que pour les zones urbaines (9,6% observé par l'ENA au lieu de l'estimation de 21%). Néanmoins, au cours des années qui ont suivi l'ENA, le secteur a maintenu les méthodes d'estimation initiales du taux d'accès à l'assainissement. C'est ainsi qu'en 2013 l'ONEA estime à 29,1% le taux d'accès en zones urbaines et que la DGAEUE estime à 6% le taux d'accès en zones rurales.

Malgré les incohérences et insuffisances des méthodes de calcul des taux d'accès (potentiellement surestimés), les résultats en 2013 sont bien en-deçà des prévisions autant en zones rurales (6% contre 43%) qu'en zones urbaines (29,1% contre 46,3%). Il se pose donc la question évidente du réalisme des objectifs fixés pour l'assainissement dans le cadre du PN-AEPA.

Graphique 23 L'évolution du taux d'accès à l'assainissement



En 2013, sur 17,3 millions de personnes que compte le pays¹², la population ayant accès à l'assainissement en milieu urbain est de 1,3 million d'habitants, contre 0,7 million d'habitants pour le milieu rural, soit un total de 2 millions d'habitants (11,6% de la population totale). Comme pour l'eau potable, les taux moyens nationaux d'accès à l'assainissement masquent des disparités entre les régions d'une part et entre les communes d'autre part. On observe un coefficient de variation de 73% entre les taux d'accès des zones rurales des 13 régions du pays. Statistiquement, cette variation est très élevée (> 33,3%) et le taux moyen national (6%) n'est plus fiable pour traduire la réalité des différentes régions (Martin et Gendron, 2004). L'analyse n'a pu être faite ni pour les zones ONEA, ni à l'échelle des communes par défaut de données désagrégées.

Concernant l'exécution des opérations de promotion de l'assainissement familial dans les zones rurales et semi-urbaines (environ 75% de la population), l'analyse du rapport d'évaluation à mi-parcours du PN-AEPA permet de relever de nombreuses insuffisances en lien avec les résultats prévus:

- Malgré la place centrale du changement de comportements et de pratiques en termes de résultats des actions de promotion de l'assainissement, on ne retrouve pas d'indicateur pour informer sur le changement des comportements et pratiques d'hygiène dans les rapports sur les performances du secteur ;
- Le non-respect par l'Etat des indications du manuel d'opérationnalisation de la stratégie assainissement (volume 3 consacré aux IEC) compte-tenu des contraintes de budget et de ressources humaines ;
- L'implication insuffisante ou inexistante des maçons locaux (au niveau villageois) comme prévue dans le manuel d'opérationnalisation de la stratégie nationale d'assainissement.
- les activités IEC sont déconnectées de la réalisation des ouvrages (activités IEC confiées à l'AGETEER, qui contracte des opérateurs privés, bureau d'études ou ONG) et des constructions d'ouvrages confiée aux directions régionales qui ont la responsabilité de mettre les matériaux à la disposition des ménages ;
- L'inexistence de formations pour les bureaux d'études ou ONG à qui sont confiées les activités d'IEC et la faible participation ou la non-association des DREAHA à l'élaboration du cahier des charges et contrats de ces bureaux d'études et ONG ;
- Le manque de suivi sur le terrain des bureaux d'études chargés des activités d'intermédiation sociale ;
- Le manque de cohérence et de collaboration entre les DREAHA et les Agences d'exécution
- La collaboration insuffisante ou inexistante avec les services publics de santé qui disposent pourtant de l'expertise pour les IEC sur l'hygiène

Ces différentes observations mettent en lumière **la faible importance accordée à la promotion de l'hygiène** qui est un levier important du changement de comportements. On peut aussi retenir que **les taux d'accès ne reflètent pas le respect des procédures en vigueur pour la fourniture des services publics d'assainissement au Burkina Faso**. On retient donc que malgré les modestes avancées du taux d'accès en zones rurales et péri-urbaines, **le défi d'adoption des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement n'a pas été relevé dans le cadre du PN-AEPA**.

¹² Selon les projections démographiques officielles

2.1.3 L'analyse de l'efficacité

L'analyse de l'efficacité du secteur consiste à rapprocher les résultats, des moyens mobilisés et/ou utilisés. La description des financements du secteur au cours de la période de 2007 à 2013 indique globalement que les moyens mobilisés pour les zones rurales et semi-urbaines (hors zones ONEA) correspondent à 65,8% des besoins alors que pour les zones urbaines, les moyens mobilisés correspondent à 98,6% des besoins. On observe donc une corrélation théorique entre les ressources mobilisées et les résultats par volet (urbain et rural).

Tableau 15 Rapprochement des résultats aux moyens mobilisés et/ou utilisés

Volet/composante	Taux de réalisation en 2013 de la mobilisation des ressources financières horizon 2015	Ratio montant total dépensé de 2007 à 2013 / total des ressources mobilisées à l'horizon 2015	Ratio montant total dépensé de 2007 à 2013 / total des besoins de financement à l'horizon 2015	Progression du taux d'accès en 2013 par rapport à la cible théorique 2013
Eau potable en zones urbaines (ONEA)	100,0%	77,6%	77,6%	102,6%
Assainissement en zones urbaines (ONEA)	95,8%	77,1%	73,9%	62,8%
Eau potable en zones rurales	62,3%	57,7%	36,0%	90,7%
Assainissement en zones rurales	77,3%	58,7%	45,5%	13,9%

L'analyse plus fine du taux de réalisation des résultats attendus en termes de taux d'accès par volet et par composante permet de dégager les observations suivantes :

Pour l'AEP en 2013, l'ONEA a réalisé à 102,6% les prévisions théoriques de progression du taux d'accès vers la cible de 2015 (86,2% pour une cible de 84%). Les progrès de 2007 à 2013 ont été réalisés avec 77,6% des moyens prévus jusqu'en 2015. Les ressources nécessaires à l'ONEA jusqu'en 2015 sont mobilisées à 100%. Vu les principaux indices de respect des normes et critères de qualité des services d'eau potable (quantité, qualité, fiabilité, etc.) par l'ONEA dans le cadre de ses opérations, on peut donc conclure que le secteur a été efficace pour l'AEP dans les zones urbaines.

Pour l'assainissement, l'ONEA n'a réalisé qu'à 62,8% les prévisions théoriques de progression du taux d'accès vers la cible de 2015 (29,1% pour une cible de 46,3%). Pourtant, les ressources nécessaires à l'ONEA jusqu'en 2015 sont mobilisées à 95,8%. Les progrès de 2007 à 2013 ont déjà consommé 73,9% des moyens prévus jusqu'en 2015. On peut donc conclure que l'ONEA a des contraintes d'efficacité qui ne sauraient (à priori) être imputées à la mobilisation des financements. Ceci semble confirmer le constat du faible réalisme des objectifs du PN-AEPA en matière d'assainissement.

Pour l'AEP dans les zones rurales, la DGRE a réalisé en 2013 à 90,7% les prévisions théoriques de progression du taux d'accès vers la cible de 2015 (63,54% pour une cible de 70%) ; Les progrès de 2007 à 2013 ont été réalisés avec seulement 36% des moyens prévus (besoins de financement) jusqu'en 2015. Les ressources nécessaires à la DGRE pour l'AEP jusqu'en 2015 ne sont mobilisées qu'à 62,3%. Sur la base stricte donc de la progression du taux d'accès à l'eau potable, on observe une grande efficacité de la DGRE. Mais les importants griefs par rapport au respect des normes et critères de qualité des services d'eau potable par la DGRE (quantité, qualité, fiabilité, etc.) imposent beaucoup de réserves dans l'appréciation finale.

Pour l'assainissement dans les zones rurales, la DGAEUE n'a réalisé en 2013 qu'à 13,9% les prévisions théoriques de progression du taux d'accès vers la cible de 2015 (6% pour une cible de 43%) ; Les progrès de 2007 à 2013 ont consommé 45,5% des moyens prévus) jusqu'en 2015. Pourtant, les ressources nécessaires à la DGAEUE pour l'assainissement jusqu'en 2015 sont mobilisées à 77,3%. En outre, on remarque que l'intégralité des fonds propres de l'Etat alloués à l'assainissement est affectée à la réalisation des ouvrages et que rien n'y est prévu pour la promotion de l'hygiène. On peut donc conclure que la DGAEUE rencontre d'importantes difficultés pour assurer efficacement la promotion de l'hygiène et de l'assainissement familial et ces difficultés seraient à priori indépendantes de la mobilisation des financements. Ces observations semblent aussi confirmer le constat du faible réalisme des objectifs du PN-AEPA en matière d'assainissement. Il convient de rappeler que la DGAEUE n'a été mise en place qu'en 2008 et que le volet rural de l'hygiène et de l'assainissement dans le cadre du PN-AEPA n'a démarré effectivement qu'en 2010.

Ces différentes observations soulèvent en outre quelques questions importantes :

- Le secteur aurait-il pu produire de meilleurs résultats si l'APD était plus significative pour les zones rurales et semi-urbaines ou si elle était affectée de façon plus significative au niveau décentralisé ?
- La faiblesse de l'APD pour le volet rural comparé au volet urbain (par rapport aux besoins de financement et par rapport au financement acquis) interroge aussi. Les PTF se positionnent-ils en fonction de l'engagement de l'Etat lui-même (Cf. 1^{ère} Partie du rapport : 355 FCFA dépensés sur ressources internes par habitant rural contre 544 FCFA par habitant urbain) ?

Les importantes défaillances dans les méthodes et systèmes de contrôle et suivi des services (qui sont à l'origine des écarts importants entre les taux d'accès et la qualité des services fournis aux usagers en zones rurales) représentent aussi un aspect important des capacités et compétences du secteur à apprécier dans la suite de l'analyse.

2.2 L'évolution des capacités et des compétences des institutions publiques et des organisations nationales pertinentes

2.2.1 L'analyse des résultats

Les stratégies de mise en œuvre du PN-AEPA s'appuient sur une répartition des responsabilités entre les acteurs. En outre, selon la conception du programme, les interventions doivent s'inscrire à l'intérieur du Cadre Unifié d'Intervention du PN-AEPA dont les composantes sont notamment :

- Le renforcement des capacités de gestion du secteur AEPA ;
- Le renforcement des capacités de gestion du service public de l'eau ;
- Le renforcement des capacités de management et d'exécution des travaux et services ;
- La régulation, le suivi, l'accompagnement et l'appui aux acteurs ;

Le tableau suivant présente en synthèse l'évolution des capacités et compétences au sein du secteur de 2007 à 2013 en rapport avec les responsabilités de chaque acteur dans la fourniture des services d'AEPHA. Les informations fournies dans ce tableau proviennent des échanges avec divers acteurs stratégiques et de l'exploitation des divers documents du secteur (voir références bibliographiques).

Le premier constat pour l'appréciation de l'évolution des capacités est la difficulté de disposer de données chiffrées. Les indicateurs de suivi du PN-AEPA en ce qui concerne les capacités et compétences du secteur informent faiblement sur les changements et sont souvent peu renseignés dans les rapports annuels du programme. Néanmoins, il faut noter que beaucoup d'informations utiles ressortent des commentaires et explications dans les différents rapports examinés. L'analyse ci-dessous restera donc dans cette logique qualitative.

Tableau 16 Evolution des capacités et des compétences des institutions publiques et des organisations nationales pertinentes

CATÉGORIES D'ACTEURS NATIONAUX	RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES EN AEPHA	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EN 2007	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EN 2013
LA DGRE	Leadership, coordination, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes nationaux d'AEP	Fort leadership vis-à-vis des autres parties prenantes du secteur	Affaiblissement du leadership selon les autres parties prenantes avec de nombreuses difficultés coordination, de mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes nationaux d'AEP
LA DGAEUE	Leadership, coordination, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes nationaux d'HA	Sous la tutelle de la DGRE	Entité autonome depuis 2008 mais avec des difficultés de leadership et de mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes nationaux d'HA
L'AGETEER	MOD des travaux AEPHA	Non prévu dans le dispositif initial de mise en œuvre du PN-AEPA. Intégrer au dispositif pour améliorer le taux d'exécution des travaux	MOD des travaux AEPHA mais conflits/incohérences avec la MOC et la MOD des DREAHA ; Qualité insuffisantes des travaux ; taux d'exécution des travaux toujours décroissants (observations de 2007 à 2010)
LES DREAHA	Maîtrise d'ouvrage déléguée des	Difficultés de cohabitation avec	RH toujours insuffisantes malgré la séparation avec l'agriculture ;

CATÉGORIES D'ACTEURS NATIONAUX	RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES EN AEPHA	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EN 2007	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EN 2013
	travaux pour le compte des communes, assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en AEPHA et coordination des programmes nationaux d'AEPHA au niveau régional	l'agriculture, Insuffisance des RH	Difficultés d'appropriation et d'exécution de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en AEPHA ; Difficulté de suivi des travaux ; Qualité insuffisante des travaux ; Difficultés de coordination avec les agences nationales d'exécution
LES COMMUNES	Planification, organisation, supervision, coordination et suivi-évaluation de la fourniture des services d'AEPHA aux populations	Inexistantes	Difficultés d'appropriation et d'exécution des responsabilités ; Absence ou insuffisances de compétences techniques ; Insuffisance ou inexistence de ressources pour le développement des capacités
L'ONEA	Production et distribution d'eau potable et promotion de l'assainissement dans les zones urbaines de plus de 10 000 habitants dont la rentabilité financière est garantie	Bonnes capacités et compétences pour le développement et l'exploitation des systèmes ; Capacités et compétences limitées pour la collaboration avec les communes	Amélioration des capacités ; compétences et outils de collaboration avec les communes ; Résultats satisfaisants pour l'AEP ; Résultats peu satisfaisants pour l'assainissement
LES EXPLOITANTS PRIVÉS D'AEPS	Production et distribution d'eau potable dans les zones urbaines de 3500 à 10 000 habitants	Peu ou pas d'opérateurs qualifiés	Emergence de près d'une dizaine d'opérateurs professionnels opérant à travers des contrats avec les communes ou avec l'ONEA
LES ONG ET ASSOCIATIONS	Assistance technique et financière à la maîtrise d'ouvrage communale et/ou intermédiation sociale pour l'AEPHA	Maîtrise d'ouvrage directe du développement des services d'AEPHA	Appropriation relative de l'AMOC qui cohabite avec la maîtrise d'ouvrage directe ; Développement de quelques outils et méthodes pour l'AMOC
LES AUE	Production et distribution d'eau	Inexistantes	Formalisation et contractualisation dans environ

CATÉGORIES D'ACTEURS NATIONAUX	RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES EN AEPHA	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EN 2007	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES EN 2013
	potable aux PMH dans les villages		50% des communes ; Difficultés d'exercice des responsabilités et de satisfaction des exigences de la réforme compte tenu du faible niveau d'instruction des responsables
LES PETITS OPÉRATEURS DE SERVICES D'EAU POTABLE (MAINTENANCIERS, FOURNISSEURS DE PIÈCES DE RECHANGE)	Maintenance et réparation professionnelles ; Fourniture des pièces de rechange de bonne qualité pour les équipements d'AEP	Services artisanaux non professionnels, non formels et non contractuels ; Filière d'approvisionnement en pièces de rechanges peu efficaces et douteuses sur la qualité des pièces fournies	Services formalisés et contractualisés mais toujours artisanaux (rudimentaires) ; Filières d'approvisionnement toujours peu efficaces et douteuses persistants sur la qualité des pièces
LES PETITS OPÉRATEURS DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT (MAÇONS, HYGIÉNISTES, FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX, VIDANGEURS, ETC.)	Fourniture des matériels et matériaux, réalisation des travaux, vidanges, etc.	Non formalisés, non contractualisés ; Ne disposant pas des compétences techniques requises pour assurer un service professionnel	Formalisation et contractualisation encore faible ; Faibles compétences pour offrir des services professionnels

En résumé, on constate de 2007 à 2013:

- Une amélioration des compétences et des capacités de l'ONEA en qualité d'opérateur public ;
- L'émergence de quelques exploitants professionnels de réseau d'eau potable ;
- Un début de formalisation et de contractualisation de petits opérateurs locaux de services AEPHA ;
- L'émergence progressive mais encore lente des AUE pour l'exploitation des PMH malgré les freins et limites liés au faible niveau d'instruction des responsables ;
- Le début d'un positionnement des ONG et des associations en assistance à la maîtrise d'ouvrage communale et à la mobilisation sociale en lieu et place de la maîtrise d'ouvrage directe dans les communes ;
- Les difficultés persistantes d'efficacité des DREAHA en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale et de coordination et suivi des travaux au niveau régional ;
- Les incidences négatives du recours aux agences nationales d'exécution sur le renforcement des DREAHA et la maîtrise d'ouvrage communale (observations de 2007 à 2010) ;
- Des difficultés dans l'appropriation de la maîtrise d'ouvrage par les communes liées d'une part aux difficultés de mise en œuvre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, mais également à la faiblesse des moyens dédiés aux communes (les fonds transférés aux

communes représentent à peine 5,9% des ressources du PN-AEPA pour le volet rural sur la période 2009-2013 et ne prennent en compte aucune action de développement des capacités). Bien que la coopération décentralisée occupe une place de plus en plus importante dans le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et le développement des services, elle n'est pas coordonnée avec les autres modalités de l'APD du secteur ;

- Un affaiblissement du leadership des institutions publiques nationales (DGRE et DGAEUE) vis-à-vis des autres parties prenantes du secteur (PTF, ONG, Communes, Opérateurs privés, etc.) ;
- L'affaiblissement de la coordination et de l'animation du dialogue sectoriel malgré la prolifération des instances et des mécanismes (lié au faible leadership de l'Etat, au financement quasi-exclusif du dialogue sectoriel par l'APD, à la faible cohérence et la faible efficacité des processus, à l'incapacité ou aux difficultés à mettre en œuvre les recommandations formulées à travers les concertations sectorielles, etc.) ;
- L'inadéquation et l'inefficacité de plusieurs missions d'assistance technique ou d'études mises en œuvre avec l'APD et qui n'ont ni répondu aux attentes des institutions publiques bénéficiaires en termes d'apport d'expertise, ni abouti au transfert de compétences escomptés au profit des agents de l'administration ; et
- D'importantes insuffisances et incohérences dans le suivi-évaluation du secteur.

2.2.2 L'analyse de l'efficience

L'analyse de l'efficience du secteur consiste à rapprocher les résultats des moyens mobilisés pour le développement des capacités (que l'on retrouve sous la composante gouvernance du PN-AEPA). Puisqu'il n'y a pas une composante gouvernance ciblée pour le volet urbain du PN-AEPA, il n'a pas de financement affecté spécifiquement pour le développement des capacités et compétences à ce niveau. Pour rappel, il était prévu 6,8% du coût du volet rural du programme, soit 10,5 milliards de FCFA, pour les activités de renforcement des capacités, avec la répartition suivante :

- L'administration : 3,7% ;
- Les communes : 0,4% ;
- Les AUE : 2,2% ;
- Le secteur privé : 0,3% ;
- Les délégués de gestion et les opérateurs de maintenance : 0,2%.

75% des besoins de financement pour ces activités ont été effectivement mobilisés. Néanmoins, les résultats sont peu satisfaisants à tous les niveaux. Ce constat soulève quelques questions importantes :

- Les actions et les moyens prévus pour le volet gouvernance du PN-AEPA (y compris le développement des capacités) sont-ils à la hauteur des enjeux ?
- Quels sont les freins et les obstacles au développement des capacités et des compétences pour l'amélioration des services en zones rurales et semi-urbaines (au-delà des moyens prévus, mobilisés et dépensés) ?
- Comment expliquer les différences de capacités d'acquisition de financement, d'exécution budgétaire et de suivi des performances entre l'urbain et le rural ?
- Quels ont été les freins et les obstacles au niveau de l'ONEA pour le développement de l'assainissement ?

3 3ème Partie : Propositions et recommandations pour le post 2015

Cette partie du rapport est alimentée par :

- Les résultats de l'atelier d'échanges et de réflexions organisé et facilité par IRC le 10 septembre 2014 à Pacific Hôtel, Ouagadougou, avec des représentants de l'Etat burkinabè (DGAEUE, DGRE, DGESS/MEAHA, DAF/MEAHA, ONEA, DGB/MEF et DGCOOP/MEF) et des partenaires techniques et financiers (PEA GIZ, KfW et DANIDA)
- Les réflexions d'IRC à la lumière de différentes études et travaux de recherche conduites au cours des trois dernières années sur la gestion et le développement des services d'eau potable et d'assainissement au Burkina Faso.

3.1 Réflexions et recommandations des autorités nationales et PTF pour améliorer l'efficacité de l'APD dans le sous-secteur hygiène et assainissement post 2015

Les réflexions et échanges au cours de l'atelier du 10 septembre 2014 se sont articulés autour des principales questions suivantes :

1. Quelles capacités/dispositifs/mécanismes ont manqué de 2007 à 2013 pour que l'APD soit plus efficace pour la composante assainissement des eaux usées et excréta ?
2. Quels améliorations ou changements faut-il pour assurer une meilleure efficacité pour cette composante ?
3. Que devrait financer l'APD pour la composante post 2015 de l'assainissement des eaux usées et excréta dans un contexte d'amenuisement et pour soutenir l'autonomisation du secteur ?
4. Que devrait financer l'Etat pour le post 2015 en complément à l'APD pour soutenir l'autonomisation du secteur ?
5. Le tableau ci-dessous présente les résultats des échanges et réflexions :

Tableau 17 Réflexions et recommandations pour l'assainissement des eaux usées et excréta dans le cadre des programmes nationaux post 2015

Capacités / Dispositifs / Mécanismes problématiques en 2014	Pourquoi ?	Que faut-il changer pour le post 2015 (pour un secteur plus efficace et durable) ?	Observations pour APD ou Fonds propres Etat post 2015
Transfert des ressources aux communes (pas réalisé)	Stratégie et modalités en cours d'élaboration (démarrage tardif)	Prendre en compte les capacités de gestion des opérations (comptabilité, suivi des opérations, etc.) par les communes	L'Etat devrait significativement le transfert des ressources aux communes pour le développement de leurs compétences et capacités
Volonté à changer de comportement Volonté / capacité des	Intérêt à changer selon chaque contexte (sortir du schéma classique de	Valoriser le potentiel de gain financier ou toucher la fibre	Prise en charge dans le budget propre des communes

Capacités / Dispositifs / Mécanismes problématiques en 2014	Pourquoi ?	Que faut-il changer pour le post 2015 (pour un secteur plus efficace et durable) ?	Observations pour APD ou Fonds propres Etat post 2015
populations à payer pour l'assainissement	standardisation du message) Faible prise en compte du volet IEC Accès limité au crédit Existence de solutions alternatives N'est pas perçu comme une priorité ou un besoin	socioculturelle sensible (prestige, dignité, etc.) / à gérer plus au niveau décentralisé (local) Valoriser la tendance à imiter les personnalités (du monde politique, économique ou culturel)	comme conditionnalité pour accéder à l'APD ou autres ressources publiques
Collaborations intersectorielles	Faible utilisation de l'expertise des professionnels de la santé (yc leur dispositif déconcentré)	A porter au plus haut niveau politique avec des solutions précises	A prendre en charge par les ressources de l'Etat (de façon significative)
Planification sectorielle	Les coûts unitaires planifiés sont faibles par rapport à la réalité (fiable) Indicateurs mal définis	Ajuster les références de planification à la lumière de l'expérience et des ambitions	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Volonté politique	Niveau national : Tardive, engagements faibles, mal conçue/structurée, contraintes d'annualité des budgets vs exigences des processus. Niveau communal : banalisée/négligée	A structurer pour le national et le communal Avec des engagements concrets et significatifs	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Implication du secteur privé	Faible valorisation du potentiel de créer des marchés/opportunités d'emploi indépendants de l'APD	Accompagner les privés à développer des services indépendamment de l'APD et aussi à investir dans le secteur	L'APD pourrait continuer à accompagner mais dans une logique d'affranchir progressivement les bénéficiaires
Professionnalisation des intervenants	Insuffisance d'expertise sur le marché	Octroi de bourses de formation spécifiquement dans le domaine de l'assainissement	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Professionnalisation	IEC, AMOC, gestion etc.	Revoir les curricula	Combinaison APD et

Capacités / Dispositifs / Mécanismes problématiques en 2014	Pourquoi ?	Que faut-il changer pour le post 2015 (pour un secteur plus efficace et durable) ?	Observations pour APD ou Fonds propres Etat post 2015
des intervenants	ne font pas partie des compétences disponibles	des ingénieurs au niveau des écoles spécifiques du secteur Intégrer les nouveaux profils nécessaires au secteur (statisticiens, gestionnaires, etc.)	Fonds propres de l'Etat
Efficacité de l'ONEA	Faible adhésion des usagers à la connexion au réseau d'égout de l'ONEA (problème de prix)	Renforcer la réglementation pour rendre obligatoire	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Efficacité de l'ONEA	« Saturation » de l'ONEA par rapport à l'assainissement autonome ; tendance à privilégier l'assainissement collectif	Approfondir la réflexion sur le transfert de l'assainissement autonome aux communes et la focalisation de l'ONEA sur l'assainissement collectif	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Organisation interne et modes de fonctionnement des institutions publiques	Contraintes connues de l'Administration (procédures, responsabilités, contrôle, etc.) Effectifs insuffisants Profils inadéquats	Prévoir le renforcement des institutions publiques (ciblé sur les contraintes et insuffisances observées) Systèmes et dispositifs de contrôle	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Transparence dans la gestion des ressources	Manque de transparence Faible fonctionnalité / absence des systèmes et dispositifs de contrôle des dépenses publiques Contraintes de capacités	L'Etat doit assurer et garantir la transparence de façon régulière et systématique	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat
Efficacité de l'exécution budgétaire	Annualité des budgets	A réformer et adapter au cycle des opérations en	Combinaison APD et Fonds propres de l'Etat

Capacités / Dispositifs / Mécanismes problématiques en 2014	Pourquoi ?	Que faut-il changer pour le post 2015 (pour un secteur plus efficace et durable) ?	Observations pour APD ou Fonds propres Etat post 2015
		gardant l'organisation institutionnelle actuelle ou Envisager de mettre en place des organisations pouvant disposer des flexibilités nécessaires (EPIC)	

En synthèse, on peut retenir trois principales recommandations :

1. les logiques et modalités d'intervention en matière d'hygiène et d'assainissement des eaux usées et excréta doivent être fondamentalement repensées pour être mesure d'assurer effectivement des conditions d'hygiène et d'assainissement pérennes aux populations ;
2. les statuts, rôles et responsabilités des institutions publiques doivent aussi être révisés afin que ces dernières soient effectivement en mesure d'assurer le pilotage et la coordination stratégique du secteur qui sont essentielle pour une conduite efficace des opérations par les différents intervenants ;
3. l'Etat devrait renforcer sa contribution financière qui doit être focalisée en priorité sur le développement des compétences et capacités des institutions publiques aux niveaux central, déconcentré et décentralisé en vue d'une gestion efficace et transparente du secteur, principal gage de l'efficacité de l'APD.

3.2 Réflexions et recommandations d'IRC pour améliorer l'efficacité du secteur

A la lumière des résultats de la présente étude sur l'efficacité de l'aide publique au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et des études et travaux de recherche conduits par IRC de 2011 à 2014 en collaboration étroite avec la plupart les institutions publiques et partenaires techniques, opérationnels et financiers du secteur aux niveaux communal, régional et national, IRC propose un ensemble de réformes structurelles du secteur qui apparaissent comme des conditions essentielles pour l'efficacité du secteur.

L'analyse des performances et de l'efficacité du secteur au cours de la mise en œuvre du PNAEPA peut se résumer en 6 observations :

1. La forte mobilisation, l'engagement tangible et la volonté affirmée des autorités publiques sectorielles et des partenaires techniques et financiers à promouvoir l'accès pérenne à l'eau et à l'assainissement avec une gouvernance participative et concertée du secteur ;

2. La difficulté des institutions publiques centrales et déconcentrées à assurer les fonctions de formulation et mise en œuvre des politiques, mobilisation et gestion des financements, d'animation du dialogue sectoriel, de coordination, supervision, contrôle de légalité et de conformité des interventions et opérations des divers acteurs ;
3. La difficulté des institutions publiques décentralisées à acquérir les capacités et compétences pour une maîtrise d'ouvrage effective des investissements et des services ;
4. Pour ce qui concerne les insuffisances des institutions publiques, les principaux facteurs identifiés sont l'insuffisance des ressources humaines (en quantité et en qualité) et l'inadéquation du statut, du positionnement et du mode de fonctionnement de certaines institutions avec leurs mandats et exigences de résultats.
5. La professionnalisation encore insuffisante de la gestion des services d'AEPHA dans les villes secondaires et zones rurales.
6. Un facteur important à prendre en compte dans les politiques et stratégies publiques est qu'avec la croissance démographique et l'évolution des territoires (urbanisation, développement économiques, etc.), l'eau et l'assainissement (à l'image d'autres secteurs) ont **besoin d'investissements publics pour une durée illimitée**. Mais malheureusement, l'engagement financier de l'Etat dans le secteur reste faible par rapport à cette responsabilité ; l'APD représente actuellement 80% des ressources du secteur et il est évident que cette aide extérieure va s'amenuiser au cours des décennies à venir.

Partant de cette situation, IRC a projeté le secteur sur le moyen et le long terme avec l'ambition d'atteindre des services pérennes d'eau potable et d'assainissement pour tous à l'horizon 2030, suivant les ambitions qui se dessinent au niveau international. A l'analyse du contexte actuel, la réalisation des ambitions du secteur nécessite trois conditions essentielles : i) des institutions publiques adaptées aux besoins et fonctions, ii) des politiques et stratégies publiques pertinentes par rapport à la situation de départ et aux ambitions et iii) des mécanismes de financements pérennes dans un environnement de réduction progressive et inéluctable de l'aide publique au développement (les dons).

La revue à mi-parcours qui est pour le moment la seule référence pour les éléments de vision sur le post 2015, malgré les efforts pour améliorer la gouvernance sectorielle, n'a pas pu aller au bout des réflexions pour corriger les causes profondes des difficultés actuellement observées. On y perçoit en filigrane la nécessité de réformes institutionnelles profondes, mais avec peu d'indications concrètes sur ce qui doit changer. Certes, les changements escomptés en termes de performances sont très clairs, mais ceux qu'il faut apporter au dispositif institutionnel en place pour avoir les performances escomptés sont moins précis et convaincants. Les principales recommandations formulées ci-dessous sont destinées à alimenter les processus de révision des politiques et stratégies sectorielles et à la formulation des programmes nationaux engagés en 2014 par le gouvernement burkinabè.

1. **Recentrer les fonctions de l'administration publique sectorielle** (MEAHA, directions centrales et directions déconcentrées) sur la formulation, la coordination et le suivi des politiques sectorielles ; l'animation du dialogue sectoriel ; la supervision des opérateurs publics de service ; le contrôle de légalité et de conformité des interventions et opérations. Il faudra alors redéfinir la structure, les postes, les fonctions, les attributions, les profils, les méthodes, les outils, les procédures, les modalités, etc. Il faudra conduire un audit organisationnel et institutionnel du département ministériel afin de le structurer et le profiler pour assumer efficacement ces fonctions prioritaires et essentielles. Il semble évident qu'un département ministériel n'est pas la structure publique adaptée ou n'a pas le statut approprié

dans le contexte actuel, ni à moyen ou long terme pour exécuter des investissements publics. Le MEAHA et ses démembrements devraient donc se focaliser sur les fonctions stratégiques du secteur qui sont aujourd'hui en conflit avec des fonctions opérationnelles pour lesquelles les entités ministérielles actuelles (y compris les agences d'exécution de travaux) sont moins adaptées.

2. **Mettre en place une société nationale d'eau potable et d'assainissement des zones rurales et villes secondaires** pour : exécuter la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux ; assurer l'exploitation et la maintenance des ouvrages et la fourniture des services à travers le partenariat public-privé (PPP) ; superviser et contrôler les interventions des opérateurs privés ; assurer le monitoring de la qualité des services fournis aux populations et des performances des opérateurs privés de services AEPHA ; se coordonner avec l'ONEA pour la production de statistiques nationales consolidées et intégrées en termes de qualité de service fournies aux populations desservies et de populations couvertes. La mise en de cette entité (avec le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial) est un passage impératif pour la professionnalisation, l'efficacité et la pérennité des services à moyen et long terme. Les entités administratives actuelles (DGRE, DGAEUE, DREAHA, etc.) ne peuvent pas répondre aux exigences de réactivité, de pro-activité et d'efficacité en matière de développement des services d'AEPHA en raison de contraintes structurelles liées à leur statut. C'est justement pour cela que le développement et la fourniture des services d'eau et d'électricité sont assurés par des sociétés d'état (ONEA et SONABEL). Il faut aussi se rendre à l'évidence que le mandat de développement des services ne peut être assuré par l'AGETEER qui n'a pas le profil requis. Il s'agit d'une agence d'exécution de travaux, ce qui est très différent d'une structure de développement et d'exploitation de services.
3. **Mettre en place une banque nationale d'investissements pour l'eau et l'assainissement en zones urbaines comme en zones rurales**¹³. Ceci est la réponse au recentrage des fonctions du MEAHA et au besoin de professionnaliser la gestion des financements pour le moyen et le long terme. La banque assurera la gestion déléguée de tous les fonds nationaux (dons et prêts). Ainsi, les PTF peuvent passer des accords de financement avec l'Etat qui délèguera la gestion des fonds à la banque. La banque assurera le financement des investissements publics viables et en phase avec les politiques et stratégies publiques sectorielles à travers les opérateurs publics nationaux (ONEA et société à créer pour le rural), les PME (opérateurs privés de services), les ONG, les collectivités territoriales ou tous porteurs de projets de développement des services AEPHA. La banque sera l'interface entre toutes les sources possibles de financement des investissements du secteur et les opérateurs de service et porteurs de projets (publics, privés ou associatifs). La banque aura un conseil d'administration constitué du MEF, du MEAHA, des collectivités territoriales, du Ministère du commerce et de la promotion des entreprises. Il y aura un droit de regard des PTF sur les procédures et le respect des exigences classiques de professionnalisme et d'efficacité attendue d'une banque.
4. **Etablir que la TVA perçue sur l'eau et les activités des opérateurs de services et de projets d'AEPHA soit rétrocédée au développement du secteur à travers la Banque.** Le développement des services professionnels en zones rurales et dans les villes secondaires offre une recette considérable à travers la TVA. Cela participe de la génération de ressources financières nationales pour compenser progressivement les dons extérieurs qui vont

13 Pour plus de précision sur l'idée de banque, consultez : [une banque pour l'eau : garantir le financement des services d'approvisionnement en eau pour tous dans les pays à faible et moyens revenus.](#)

Disponible également sur le site www.ircwash.org

inéluclablement se réduire de façon significative de 2015 à 2030. Le professionnalisme et la viabilité financière du secteur attendue des réformes institutionnelles proposées rendront le secteur plus attractif aux financements extérieurs sous forme de prêts qui vont être progressivement privilégiés de 2015 à 2030. **On pourra examiner la faisabilité de la gestion de la CFE par la banque d'investissements**, donc extension des attributions de la banque aux investissements en matière d'aménagements hydro-agricoles etc.

- 5. Mettre en place une politique tarifaire nationale avec des mécanismes de solidarité entre l'urbain et le rural** : Il s'agit de prélever un pourcentage ou un forfait sur les recettes de la vente de l'eau potable en zone urbaine à affecter au développement des services d'eau potable en zones rurales. Cette proposition s'inspire de la pratique actuelle de la taxe pour l'assainissement prélevée par l'ONEA ou la taxe prélevée par la SONABEL pour l'électrification rurale. Les taxes perçues transiteront par la Banque d'investissement pour financer le secteur. Cela participe aussi de développement des ressources nationales pour le financement des investissements en substitution progressive à l'APD. Il faudra aussi engager des réflexions stratégiques nationales sur la faisabilité des exonérations de charges fiscales et douanières éventuelles pour les opérateurs de services afin de maîtriser les coûts des services d'AEPHA et donc réduire les tarifs et conditions d'accès appliqués aux populations vulnérables.
- 6. Renouveler tous les trois ans une analyse indépendante de l'efficacité du secteur afin mobiliser et faire réfléchir les acteurs stratégiques sur les performances et la mise à jour des orientations politiques et stratégiques.** IRC tient ses compétences à la disposition de l'Etat et des PTF pour produire ces analyses et faciliter les processus d'échanges et de réflexions pour les améliorations nécessaires.

4 Conclusions

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a été financé de 2007 à 2013, à 80% par l'aide publique au développement. Les acteurs de l'APD jouent un rôle incontournable dans la mise en œuvre du PN-AEPA concernant non seulement les apports de fonds mais également les contributions dans les orientations stratégiques pour l'amélioration de la performance du secteur. Ils sont actifs au niveau du dialogue sectoriel dans l'optique de concilier les approches entre partenaires et de promouvoir une synergie d'action.

L'engagement des partenaires au développement à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre du PN-AEPA s'est traduit par la mise en place de mécanismes conjoints de financement tels que le protocole de financement commun et l'appui budgétaire sectoriel. Mais on constate que malgré les ambitions d'harmonisation et d'alignement des partenaires (soutien à l'Etat à travers l'appui budgétaire sectoriel), l'appui projet est la modalité la plus utilisée par les différents acteurs et concerne plus de 79% de l'APD versée au profit du secteur sur la période 2007-2013.

Plus de 279,2 milliards FCFA ont été injectés dans le secteur sur la période 2007-2013 avec environ 234,8 milliards FCFA d'APD et plus de 44,4 milliards FCFA de ressources intérieures (16% des ressources investies, incluant les ressources de l'ONEA et de l'appui budgétaire général).

L'APD mobilisée au cours de la période représente un volume important de financement pour le secteur mais les besoins sont loin d'être satisfaits. Dans le volet rural du programme, manque à combler dépasse toujours le tiers des financements acquis pour ledit volet.

Nonobstant les efforts consentis dans la mobilisation de financements, les résultats du secteur de l'AEPHA de 2007 à 2013 sont globalement mitigés. Seul l'accès à l'eau potable en milieu urbain a progressé conformément aux prévisions. En assainissement, les résultats sont très loin d'atteindre les cibles du PN-AEPA. L'efficacité de l'APD, première source de financement du secteur, peut s'apprécier en rapprochant les montants investis et les résultats obtenus. La performance est remarquable en eau potable, particulièrement en milieu rural. En effet, plus de 90% de la population ciblée a désormais accès à l'eau potable alors que les dépenses consenties correspondent à 36% de ce qui avait été chiffré en 2007. En urbain, la cible a été atteinte avec 78% des financements initialement chiffrés. Cette performance doit cependant être nuancée. Si les taux d'accès sont élevés eu égard aux dépenses réalisées, ils ne sont synonymes d'accès à des services pérennes qu'en milieu urbain. En milieu rural, les taux d'accès mesurent un taux de mise à disposition d'équipement. Les études faites par IRC pour mesurer le taux d'accès à un service d'eau potable ont montré que moins de 2% des villageois reçoivent un service d'eau, y compris dans des localités où le taux d'accès « officiel » avoisine les 100%. En outre, le nombre élevé d'ouvrages réalisés depuis 2007 s'est fait au détriment de la qualité de la construction et d'un suivi lacunaire des travaux. Il est malheureusement probable que les ouvrages réalisés n'aient pas la durée de vie escomptée (qui est de 30 ans).

Il en va autrement pour l'assainissement. Les dépenses effectuées sont proportionnellement bien plus importantes que la progression de l'accès. La contre-performance en assainissement laisse entendre que les paramètres retenus lors de la planification pour 2007-2015 ont largement sous-estimé le coût de l'accès à l'assainissement.

Si des progrès ont été accomplis en termes institutionnels (décentralisation de la maîtrise d'ouvrage communale, création des DREAHA, développement d'un cadre de concertation pour les acteurs stratégiques, etc.), la majorité des acteurs du secteur indiquent que les ressources financières mobilisées pour pérenniser les réalisations ne sont pas à la hauteur des enjeux : les compétences en gestion de service et en suivi-évaluation sont encore insuffisantes. Si l'APD peut appuyer le renforcement de certaines de ces compétences, il semble crucial que l'Etat prenne en charge, sur ses propres fonds, le renforcement des capacités régaliennes.

Malgré ces performances peu satisfaisantes, les ambitions du secteur pour la période post 2015 sont claires : assurer un accès pérenne à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement à l'horizon 2030. La réalisation de telles ambitions nécessite des changements profonds aux niveaux politique, stratégique et opérationnel. L'Etat doit réformer son organisation et ses institutions en adoptant pour chacune les statuts, mandats, rôles et responsabilités adaptées et en se focalisant résolument sur le développement de leurs capacités. Ces réformes sont essentielles pour la mise en œuvre d'une véritable approche de développement des services pour faire la différence avec les pratiques actuelles du secteur qui se résument à une approche de développement d'équipements et d'infrastructures. Les réformes sont également déterminantes pour assurer une allocation et une utilisation efficaces de l'APD dans un souci d'autonomisation progressive du secteur et de pérennisation des services pour les usagers.

5 Références bibliographiques

AFD, 2012, Evaluation du Programme d'application de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain, Rapport.

CAD/OCDE, 2005, Déclaration de paris sur l'efficacité de l'aide au développement, mars 2005.

CAD/OCDE, 2014, <http://www.oecd.org/>

IRC, 2012, Organisation et gestion des services d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso : Etat des lieux dans 8 communes de la région du Sahel. Rapport final

IRC, 2012, Coûts et performances des services d'eau potable dans 3 régions du Burkina Faso ; Collection de fiches synthétiques par village.

IRC, 2013, Evaluer le coût d'un service pérenne d'eau potable au Burkina Faso: méthodes et outils, Janvier 2013.

IRC, 2013, Niveaux de services d'eau potable dans 8 Communes de la région du Sahel, collection de fiches synthétiques par commune.

IRC, 2013, Rapport d'enquêtes de satisfaction des ménages sur la qualité des services d'eau potable dans les communes d'Arbinda et de Gorgadji au Burkina Faso.

MAH, 2010, Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010

MAH, 2011 et 2012, Rapports grand public 2010 et 2011 du PN-AEPA.

MAH, 2012, Evaluation externe de la période 2007 à 2010 du PNAEPA ; Rapport final avril 2012

MAH, 2012, Rapport d'exécution 2011 du BPO rural.

MAH, 2012, Rapports bilan annuel 2011 du PN-AEPA.

MAHRH, 2006, Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 ; Document du programme

MAHRH, 2007, Étude portant sur le(s) mécanisme(s) de financement du PN-AEPA en milieu rural, décembre 2007.

MAHRH, 2008, 2009, 2010 et 2011, Rapports bilan annuel 2007, 2008... 2010 du PN-AEPA.

MAHRH, 2008, Rapport d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur des infrastructures, étude du cas du secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement.

MAHRH, 2010 et 2011, Rapports d'exécution 2009 et 2010 du BPO rural

MAHRH, 2010, Document du Cadre partenarial entre le Gouvernement du Burkina Faso et les Partenaires techniques et financiers pour l'appui sectoriel « eau et assainissement », mars 2010.

Martin, L. et Gendron, A. (2004). Méthodes statistiques appliquées à la psychologie: traitement de données avec Excel. Trois-Rivières: SMG.

MEAHA, 2013 et 2014, Rapports bilan annuel 2012 et 2013 du PN-AEPA.

MEAHA, 2013 et 2014, Rapports d'exécution 2012 et 2013 du BPO rural.

MEAHA, 2013, Rapport des travaux des groupes thématiques de la revue conjointe 2013 du PNAEPA et du PAGIRE Groupe Thématique 5 : Suivi-évaluation

MEAHA, 2013, Rapport du comité ad hoc de réflexion pour l'amélioration du dialogue sectoriel dans le cadre de la Revue conjointe 2013 du PNAEPA et du PAGIRE

MEAHA, 2013, Rapport grand public 2012 du PN-AEPA.

MEAHA, 2014, Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement.

MEF, 2006, 2007...2013, Lois de finances (Titre V) pour l'exécution du budget de l'Etat 2007, 2008, 2013.

MEF, 2007, Rapport de synthèse des travaux de la rencontre de financement du PN-AEPA, septembre 2007.

MEF, 2008, Etat des lieux de l'aide publique au développement au Burkina Faso, septembre 2008

MEF, 2013, Rapport sur la coopération pour le développement 2012 – Burkina Faso.

PS-Eau, 2010, La coopération décentralisée au Burkina Faso, des partenariats renforcés pour l'eau et l'assainissement, juin 2010.

WaterAid, 2014, Faire progresser l'efficacité de l'aide dans le secteur WASH, vers un cadre propice au renforcement de la responsabilité mutuelle, mars 2014.

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées pour la collecte des données

Nom et Prénom (s)	Structure	Fonction
Bayala Julien	DGESS/MEAH A	Directeur de la formulation des politiques, Responsable du Budget programme du MEAHA
Compaoré Albert	Asdi	National programme officer/Natural resources and climate change
Compaoré R. Boureima	ANP-SEPAB	Président de l'ANP-SEPAB
Dao Moussitafa	ONEA	Gestionnaire financier
Oubda Jean	DREAHA/Cent re-Nord	Ingénieur GR/PAEPA-CN
Ouédraogo Hamado	ONEA	Directeur de la planification des investissements
Sawadogo Mariam	ONEA	Chef de Service planification
Thanou Ousséini	Personne- ressource	Consultant à l'UNICEF
Tapsoba Christine	DAEP/DGRE	Chef de service développement et promotion des technologies des infrastructures
Sy/Barry Salimata	DGCOOP	Chef de Service de la Coordination de l'APD
Ingo Baum	KfW	Responsable Eau et Assainissement
Desirée Nana	PEA GIZ	Responsable
Harouna Ouibigah	ONEA	Directeur Général
Dieudonné Sawadogo	ONEA	Secrétaire Général
Seidou Traoré	PEA Banque Mondiale	Responsable
Denis Dakouré	PEA Banque Mondiale	Assistant technique
Nzombié Zounoubaté	Banque Africaine de Développemen t	Spécialiste Eau et Assainissement
Aboubacar Zougouri	Danida	Spécialiste Eau et Assainissement
Klauss Weber	Danida	Spécialiste Eau et Assainissement
Bente Schiller	Danida	Chef de coopération

Annexe 2 : Données détaillées sur le financement et les résultats du secteur AEPHA

L'APD versée au profit du secteur AEPHA sur la période 2007-2013

Type de donateur / Donateur	Montants par année (en millions de FCFA)							Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (Provisoires)	
Bilatéral	14 412,00	9 974,30	13 431,30	13 549,90	24 282,40	24 361,90	22 639,80	122 651,60
Agence danoise pour le développement international *	8 494,10	-6,3	3 986,10	4 342,40	5 478,00	6 175,20	5 914,80	34 384,40
Agence française de développement	309,9	1 895,70	3 835,60	2 015,30	9 096,20	6 237,00	290,6	23 680,40
Agence suédoise de développement international *	659,2	531,1	374,3	0	2 164,30	2 921,20	2 953,30	9 603,40
Coopération chinoise-taiwanaise	719,1	0	0	0	0	0	0	719,1
Coopération japonaise	0	0	2 418,00	2 141,60	3 348,50	1 775,00	5 442,00	15 125,10
Coopération autrichienne	0	2,5	0	0	0	1 129,70	0	1 132,10
Coopération néerlandaise **	590	590	590	590	590	590	590	4 130,00
Direction du développement et de la coopération	0	0	0	0	0	0	2 037,50	2 037,50
Fonds koweïtien	5,5	0	0	0	0	0	0	5,5
Fonds saoudien de développement **	0	1 100,00	700	0	0	0	0	1 800,00
GIZ	764,8	769	803,3	1 060,00	1 141,00	1 269,20	1 105,60	6 912,90
KfW	2 591,30	5 092,30	724	3 400,60	2 464,40	2 765,80	4 306,00	21 344,30
Royaume de Belgique	278	0	0	0	0	1 498,90	0	1 776,90
Multilatéral	16 329,70	8 584,20	8 348,40	10 708,60	22 263,30	16 313,40	20 582,10	103 129,60
Banque mondiale	10 754,90	960,3	2 292,50	874,1	7 501,00	3 103,80	5 814,10	31 300,70
Banque européenne d'investissements	0	498,7	0	0	0	0	0	498,7
Banque ouest-africaine de développement	0	273,2	0	0	0	0	1 802,70	2 075,90
Banque africaine de développement	3 654,20	4 421,40	2 841,60	4 296,70	4 117,90	2 447,50	637,7	22 417,00
Fonds européen de développement	1 068,00	830,3	842,2	3 912,60	10 644,40	8 658,80	9 872,50	35 828,80
Fonds des nations unies pour l'enfance	852,7	1 447,50	2 189,10	1 625,10	0	2 103,20	2 455,10	10 672,70
Programme des nations unies pour le développement humain	0	152,8	183	0	0	0	0	335,7
ONG Internationale	0	1 742,70	765,4	120,4	561,3	690,3	336	4 216,30
Africare	0	0	0	0	0	0	10,2	10,2
Catholic relief services	0	145,4	173,1	120,4	257,5	0	0	696,5
Centre italien d'aide à l'enfance	0	0	0	0	134	0	0	134
Fondation nouvelle planète	0	0	0	0	60,1	18,5	27,5	106,1
Helvetas Burkina Faso	0	0	110	0	0	0	106,6	216,6
Hunger project Burkina	0	0	0	0	12	10,3	0	22,3
OCADES	0	0	0	0	0	6,5	0	6,5
Oxfam Québec	0	0	0	0	0	301,7	0	301,7
Plan Burkina	0	1 597,30	482,4	0	0	0	0	2 079,60
RES PUBLICA	0	0	0	0	97,7	21,7	72,8	192,2
WaterAid	0	0	0	0	0	331,6	118,9	450,5
Coopération décentralisée **	691,5	691,5	691,5	691,5	691,5	691,5	691,5	4 840,50
Coopération décentralisée française	691,5	691,5	691,5	691,5	691,5	691,5	691,5	4 840,50
Ensemble APD du secteur AEPHA	31 433,20	20 992,70	23 236,70	25 070,40	47 798,50	42 057,10	44 249,40	234 837,90

Source : PGA/DGCOOP/MEF, juillet 2014.

* Les décaissements pour le PAGIRE, de l'Asdi et de DANIDA, ne sont pas pris en compte.

** Les montants de ces partenaires ont été fournis par le MEAHA à travers la DGESS, la DGRE et l'ONEA en juillet 2014.

Montants injectés dans le secteur sur la période 2007-2013

Les montants sont en milliards de FCFA

Sources de financement/volets		Eau potable	Assainissement et Hygiène	Gouvernance	TOTAL
APD	Urbain	74,8	31,7	0	106,5
	Rural	87,8	26,8	13,7	128,3
Total APD		162,6	58,5	13,7	234,8
Fonds propres Etat	Urbain	0	4,2	0	4,2
	Rural	23	5,5	0,9	29,4
Total fonds propres Etat		23	9,7	0,9	33,6
ONEA	Urbain	9	1,8	0	10,8
	Rural	0	0	0	0
Total ONEA		9	1,8	0	10,8
TOTAL GENERAL		194,6	70	14,6	279,2

Volets/Sources de financement		Eau potable	Assainissement et Hygiène	Gouvernance	TOTAL
Urbain	APD	74,8	31,7	0	106,5
	Etat (fonds propres)	0	4,2	0	4,2
	ONEA	9	1,8	0	10,8
Total urbain		83,8	37,7	0	121,5
Rural	APD	87,8	26,8	13,7	128,3
	Etat(fonds propres)	23	5,5	0,9	29,4
Total rural		110,8	32,3	14,6	157,7
TOTAL GENERAL		194,6	70	14,6	279,2

Matrice des critères de performance du secteur AEPHA

		Sit. Réf.	Résultats					Objectifs révisés (Fév. 2014)				Type de critère
N°	Indicateur ou mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	

1. Eau potable												
1a	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	54,00	54,88	56,63	58,50	63,00	63,54	65,00	67,00	71,00	76,00	INDICATEUR
1b	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	75,00	72,00	75,00	80,00	83,00	86,18	88,00	89,00	90,00	91,00	INDICATEUR
1c	Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural	81,00	81,78	82,30	85,00	86,40	88,00	89,00	90,00	92,00	95,00	INDICATEUR
1d	Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)	62,00	66,00	66,70	70,70	77,90	77,10	85,00	88,00	90,00	95,00	INDICATEUR
1e	Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)			220	194	158	154	120	80	50	20	INDICATEUR
2. Assainissement												
2a	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural.	n.d.	7 546	11 923	4 903	26 943	32 669	40 000	50 000	50 000	60 000	INDICATEUR
2b	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (à partir de 2012) (%)	p. m.	à opérationnel	0,8	1,0	3,1	6,0	8,5	12,0	15,0	19,0	INDICATEUR
2c	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu	17,00	19,00	21,49	24,00	27,00	29,10	35,00	40,00	45,00	50,00	INDICATEUR

		Sit. Réf.	Résultats					Objectifs révisés (Fév. 2014)				Type de critère
N°	Indicateur ou mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	urbain (%)											
2d	Finalisation de la situation de référence en matière d'assainissement rural		na		réal							MESURE
2e	Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)		na	79,66	88,02	92,20	95,20	98,00	98,00	98,00	98,00	INDICATEUR
2f	Taux d'équipement des écoles primaires en latrines (%)		na	59,30	67,44	92,00	89,00	95,00	98,00	98,00	98,00	INDICATEUR
3. Gouvernance du secteur et renforcement des capacités												
3a	Taux de couverture des villes en PSA (%)	17,78	42,00	42,00	82,00	82,00		-	-			INDICATEUR
3a bis	Taux de mise en œuvre des PSA					42,00	50,00	52	57	70	80	INDICATEUR
3b	Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)	19,00	30,00	33,16	33,00	35,30	41,30	50,00	60,00	70,00	80,00	INDICATEUR
3c	% de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes (%)					34		35	36	38	40	INDICATEUR
3d	% de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes (%)	p. m.	na			23	27		30	35	40	INDICATEUR

		Sit. Réf.	Résultats					Objectifs révisés (Fév. 2014)				Type de critère
N°	Indicateur ou mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
3e	Etablir la situation de référence sur le nombre de femmes occupants des postes décisionnels dans les CLE et dans AUE et opérationnaliser les indicateurs de suivi correspondants	p. m.	na			non réalisée	x					MESURE
3f	La Contribution Financière Eau (CFE) est approuvée en 2009 et mise en œuvre à partir de 2010 et finance progressivement les agences de l'eau (en millions de FCFA)		OK		103	93	80,5	200	300	500	600	INDICATEUR
3g	Pourcentage de nouvelles AEPS équipés de périmètres de protection rapprochée	na	na			na		na	à opérationnaliser			INDICATEUR
3g bis	Etablir la situation de référence de la proportion des AEPS équipées de périmètre de protection					non réalisée			x			MESURE
3g revue	Faire une étude sur la délimitation des périmètres de protection rapprochée des								x			MESURE

		Sit. Réf.	Résultats					Objectifs révisés (Fév. 2014)				Type de critère
N°	Indicateur ou mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	forages des AEPS et établir la situation de référence de la proportion des AEPS équipées de périmètre de protection											
3h	Elaborer les projets des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades						x					MESURE
3i bis	Actualiser l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'agence de l'eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE							x				MESURE
3i	Elaborer le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de l'agence de l'eau du Nakanbé								x			MESURE
3j	Elaborer l'état des lieux des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'eau du Liptako et du								x			MESURE

		Sit. Réf.	Résultats					Objectifs révisés (Fév. 2014)				Type de critère
N°	Indicateur ou mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	Gourma											
4. Financement du secteur												
4a	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)	58	83	96	91	99	90	95	95	95	95	INDICATE UR
4b	Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (urbain) (%)	97,0	90,0	97,6	90,0	91,0	99,8	90,0	90,0	90,0	90,0	INDICATE UR
5. Déconcentration et décentralisation de la gestion financière												
5a	Nombre des régions gérant des crédits délégués pour les investissements AEPA (titre V).	0	na	6	13	na		na	na			INDICATE UR
5a bis	Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%).					62	61,5	65	65	65	65	INDICATE UR
5b	Nombre de communes ayant effectivement reçu des ressources financières pour les investissements de réhabilitation dans le domaine de l'AEPA	0	100	201	302	351		na	na			INDICATE UR
5b bis	Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les					15	12,2	13	15	18	20	INDICATE UR

		Sit. Réf.	Résultats					Objectifs révisés (Fév. 2014)				Type de critère
N°	Indicateur ou mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	communes (%).											
6. Amélioration de la gestion des marchés publics												
6a	Part des marchés publics des secteurs AEPA conclus dans les délais de validité des offres (%)	na	nd	0	0	na		na	na			INDICATEUR
6a bis	Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP PAGIRE, DGAEN, DREAHA)					87	95,45	85	85	85	85	INDICATEUR
6b	Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable (x 1000 FCFA)	na	na	43	39,7	51,1	68,5	≤ 53	≤ 53	≤ 53	≤ 53	INDICATEUR
	na = non applicable	p.m = pour mémoire										

Visiting address

Bezuidenhoutseweg 2
2594 AV The Hague
The Netherlands

Postal address

P.O. Box 82327
2508 EH The Hague
The Netherlands

T +31 70 3044000
info@ircwash.org
www.ircwash.org